



## COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

---

Réunion du 3 juin 2015

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS.....	6
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	28
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET DEMANDE ARTICLE 7BIS.....	29

---

## PROJET D'AVIS

---

**Commission Services publics et services aux publics**

**3 juin 2015**

**Avis proposé au Conseil**

### **Avis n° 1**

Le Conseil constate que les systèmes d'information sur les personnels enseignants et non enseignants apportent de nombreuses informations sur la mobilité, les rémunérations et les conditions de travail des personnels qui permettent d'éclairer les questions de recrutement et de carrière.

Il regrette toutefois que les statisticiens n'aient pas accès à des informations de qualité sur la formation continue de ces personnels.

Le Conseil souhaite avoir une présentation régulière des avancées du projet SIRHEN (système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale) dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la statistique publique.

*Référence : avis de moyen terme n° 10 de la commission «Services publics et services aux publics »*

---

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

---

INTRODUCTION.....	6
I. THEME D'ECHANGE SUR LES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE.....	7
II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	18
III. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	26
CONCLUSION.....	27

---

## LISTE DES PARTICIPANTS

---

Nom	Prénom	Organisme
AFSA	Cédric	Mini. Éducation nationale, enseign sup. et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
ALLAIN	Dominique	conseil national de l'information statistique
AUDIBERT	Pierre	conseil national de l'information statistique
BAUDRY	Mathieu	Min. Défense - Observatoire économique de la défense
BLONDET	Daniel	Confédération générale du travail - Éducation
BRIANT	Pierrette	Mini. Éducation nationale, enseignement sup. et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
CALZADA	Christian	Min. Défense - Observatoire économique de la défense
CAMUS	Benjamin	Min. Justice - Sous-dir. statistique et études
CHARDON	Olivier	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
CLANCHÉ	François	Min. Intérieur - Dir. centrale de la police judiciaire
DIEUSART	Pascal	Commissariat général à l'égalité des territoires
DUVAL	Jonathan	Min. Réforme État, décentralisation et fonction publique - Dir. gén. administration et fonction publique
FILATRIAU	Olivier	Min. Réforme État, décentralisation et fonction publique - Dir. gén. administration et fonction publique
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
FLEUTIAUX	Pierre	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GEOFFARD	Pierre-Yves	École d'économie de Paris
GRENET	Julien	Centre national de la recherche scientifique
GUALBERT	Natacha	Min. Réforme État, décentralisation et fonction publique - Dir. gén. administration et fonction publique
GUIGNON	Nathalie	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
JACOB	Sylvia	Min. Affaires sociales et santé - Dir. gén. Cohésion sociale
JULLIARD	Sylvie	Institut national de veille sanitaire
LANTIN	Henriette	conseil national de l'information statistique
LEMAIRE	Arlette	Fédération syndicale unitaire
LEQUEVRE	Frédéric	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Dir. gén. enseignement et recherche
LHÉRITIER	Jean-Louis	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
MARBOT	Claire	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
MARCHIKA	Colin	École des hautes études en sciences sociales

Nom	Prénom	Organisme
MARQUIER	Rémy	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
MEURIC	Louis	Min. Éducation nationale, enseigt sup. et recherche - Sous-dir. systèmes information et études statistiques
MICHAUDON	Hélène	Min. Éducation nationale, enseigt sup. et recherche - Sous-dir. systèmes information et études statistiques
RENAUD	Thomas	conseil national de l'information statistique
RIZK	Cyril	Observatoire de la délinquance et des réponses pénales
ROUSSEL	Philippe	conseil national de l'information statistique
SALATHÉ	Manuelle	Observatoire national interministériel de la sécurité routière
SCHEIBER	Amandine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
SIMON	Sophie	Mission intermin. Protection Femmes victimes de violences et Lutte contre la traite des êtres humains
SUBSOL	Bertrand	Syndicat des enseignants - Unsa
SUELVES	Xavier	Syndicat des enseignants - Unsa
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

---

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 3 juin 2015 -

---

Président : Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Rapporteurs : Jean-Louis LHERITIER, Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des Affaires sociales et de la Santé)  
Cédric AFSA, Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale)

Responsable de la commission : Thomas RENAUD (01 41 17 38 59)

*La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Pierre-Yves GEOFFARD.*

### INTRODUCTION

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Bonjour à toutes et tous. Comme vous le savez, notre Commission couvre l'ensemble des services publics et de leurs activités. Dans ce vaste domaine figure également l'examen des fonctions de production des services publics. L'essentiel des moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement du service public repose généralement sur les personnels. Une bonne connaissance des personnels, de leurs conditions de travail, de leurs conditions de rémunération paraît dès lors importante pour analyser si les services publics sont produits de manière efficiente. D'autre part, l'État au sens large constitue un employeur important. Connaître les conditions de travail et les rémunérations des agents de la fonction publique présente aussi un certain intérêt pour l'État afin qu'il puisse assurer au mieux ses fonctions.

Nous consacrerons une large partie de notre réunion à la question des systèmes d'information sur les personnels de l'Éducation nationale. Pierrette Briant, représentante de la Depp, nous présentera l'ensemble du système d'information de la statistique publique et évoquera les difficultés d'exploitation qui peuvent apparaître. Le débat sera ensuite introduit par Julien Grenet, économiste à l'École d'économie de Paris, qui évoquera, du point de vue d'un utilisateur, les questions qui peuvent se poser. Nous ouvrirons une séance d'échanges avec la salle que nous conclurons avec la proposition d'un avis qui traduira les différentes interventions. Nous examinerons également l'opportunité de quelques projets d'enquête ainsi que des demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

# I. THEME D'ÉCHANGE SUR LES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## 1. Présentation

**Pierrette BRIANT, Depp**

Dans une première partie, je vous présenterai les utilisations possibles des exploitations des systèmes d'information issues des données de gestion du ministère. J'aborderai ensuite les conditions de travail et les rémunérations, informations qui proviennent d'autres systèmes d'information de la statistique publique, notamment SIASP et les enquêtes Ménages. Enfin, j'évoquerai les difficultés d'exploitation des SI du ministère et les perspectives.

En introduction, je souhaitais poser le décor en vous présentant les personnels de l'Éducation nationale. En additionnant les personnels enseignants et non enseignants du scolaire et du supérieur, nous comptons 1,2 million de personnes. Ce chiffre se révèle peut-être légèrement sous-estimé, car il s'avère difficile de comptabiliser le nombre de personnel non enseignant non titulaire dans le supérieur. Le personnel enseignant représente près de 80 % de ce total, soit 950 000 personnes, mais plus de 250 000 personnes viennent en soutien du métier enseignant. Or ces métiers non enseignants présentent une grande diversité. La filière ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) englobe ainsi les statisticiens de la Depp. Ces agents sont majoritairement employés dans l'enseignement supérieur, dans les laboratoires de recherche des universités. À ceux-ci s'ajoutent les personnels de bibliothèques, les personnels administratifs, les personnels sociaux (médecins, infirmières scolaires, assistants sociaux), les personnels de direction des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement du second degré), les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels d'orientation, les inspecteurs, les assistants d'éducation (90 000), etc.

Le ministère de l'Éducation nationale représente 49 % des effectifs de la fonction publique d'État et recouvre les trois quarts des effectifs de la fonction publique d'État de catégorie A. Ces effectifs n'intègrent pas les personnels non enseignants du secteur privé. Dans le premier degré, les enseignants du secteur privé représentent 10 à 11 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Ils atteignent même 20 % des effectifs dans le second degré. En revanche, les personnels non enseignants ne sont pas rémunérés directement par l'État et ne figurent pas dans nos chiffres.

Le fichier de paie permet donc d'étudier les effectifs en stock. Les annuaires sont utilisés pour connaître l'affectation des enseignants et d'examiner plus finement les conditions d'exercice des agents. Nous pouvons également conduire une approche en flux en mobilisant le système d'information OCEAN. Celui-ci nous donne une vision des résultats de tous les concours de recrutement du ministère. Nous pouvons également établir des prévisions de départs à la retraite à partir d'une table de fin de fonctions elle-même issue de la galaxie des annuaires. La base relais permet de relier les élèves et les enseignants pour délivrer une photographie de l'organisation pédagogique dans les établissements et calculer les heures supplémentaires réalisées par les enseignants. Nous produisons aussi des statistiques sur les congés pour raisons de santé, à partir là encore des annuaires.

Comme avec toute source administrative individuelle, nous pouvons obtenir des données très fines du point de vue géographique ou disciplinaire. Nous pouvons également construire un historique en observant de manière longitudinale la carrière des agents. Pour autant, le système doit être complété, car il ne répond pas à toutes les questions, notamment sur le temps de travail hors enseignement, les aspirations et vœux de mobilité. En outre, ce système ne traite que très partiellement le sujet des rémunérations. Nous réalisons pour l'instant des arrêts sur image une fois par an alors que la paie doit être observée dans un spectre annuel. Il existe, au niveau de l'Insee, des systèmes d'information qui permettent de le faire d'une manière beaucoup plus satisfaisante.

## 1. Panorama des sources administratives

Notre bureau a pour première tâche de décompter les personnels par le biais du **fichier de paie** alimenté essentiellement avec les bulletins de paie des agents rémunérés par le ministère. Ce système permet de réaliser des historiques diffusés dans les publications annuelles de la Depp. Il offre notamment la possibilité de comparer les évolutions des effectifs d'enseignants et d'élèves. Le nombre d'enseignants du premier degré a connu une croissance tendancielle faible mais continue entre 1995 et 2013. En revanche, le personnel enseignant du second degré a subi des baisses d'effectifs à partir de la rentrée 2003 dont nous avons tous entendu parler. Cependant, cette baisse est survenue après une hausse des effectifs d'enseignants concomitante à une baisse des effectifs d'élèves entre 1995 et 2002. Les effectifs enseignants ont amorcé leur décline à partir de la rentrée 2003 ; suivant la même tendance que les effectifs d'élèves. Toutefois, à partir de 2007-2008, la décline des effectifs d'enseignant s'est poursuivie alors même que le nombre d'élèves commençait à augmenter, entraînant une détérioration des taux d'encadrement. A la rentrée 2013, Les effectifs d'enseignants sont repartis à la hausse et cette tendance se poursuit en 2014.

Outre le décompte des personnels, nous pouvons, grâce au fichier de paie, opérer une ventilation des personnels par corps, âge ou sexe. Le taux de féminisation dans l'enseignement privé se révèle encore plus accentué que dans le public. Les pyramides des âges s'avèrent irrégulières et présentent des concentrations d'effectifs entre 35 et 45 ans, reflétant les nombreux à-coups dans la politique de recrutement et une chute rapide des effectifs après 55 ans, liée aux départs à la retraite. La féminisation s'accroît également avec les recrutements récents. Chez les nouveaux lauréats des concours, en effet, le taux de féminisation dans le premier degré atteint 86 %, contre 81 % parmi les professeurs du 1<sup>er</sup> degré ; ce phénomène s'observe aussi dans le second degré.

**Les annuaires** correspondent à l'enregistrement de l'affectation des agents, leur position administrative (détachement, en activité, etc.), leur quotité de travail, les modalités d'affectation (titulaire, remplaçant, etc.). Ils recouvrent des informations à la fois sur les catégories, les corps, les grades, les modes d'accès aux corps et aux grades, l'identifiant de l'établissement, les disciplines de recrutement et de poste, les notes pédagogiques, ainsi que des informations nominatives (nom, prénom, date de naissance, état civil, adresse des agents). Ces derniers éléments nous servent pour tirer des échantillons dans le cadre des enquêtes réalisées au sein du ministère.

Ces annuaires nous permettent d'opérer certaines observations sur le déroulement du début de carrière des enseignants titulaires du secteur public dans le premier ou le second degré. Les enseignants de moins de 30 ans sont ainsi plus souvent affectés à un poste de remplaçant. De même, les enseignants en début de carrière exercent également plus souvent dans plusieurs établissements ou dans des établissements situés en éducation prioritaire.

Les annuaires nous offrent également la possibilité de mener une approche disciplinaire. Nous constatons notamment que le taux de remplaçants titulaires (TZR ou titulaires sur zones de remplacement) a baissé entre 2004 et 2012 dans les principales disciplines, en lien avec la baisse des effectifs, sauf en physique-chimie, où une réforme pédagogique est venue diminuer le volume d'heures enseignées dans cette matière. Le taux de contractuels segmenté par discipline se révèle cohérent avec ces résultats. Ainsi, le taux d'enseignants contractuels s'élève à 6 % en mathématiques où la situation est très tendue, contre à peine 1 % en physique-chimie.

Au-delà des stocks, nous pouvons aussi examiner les flux. Le **système d'information OCEAN** (Organisation des concours et examens académiques et nationaux) recense tous les recrutements par concours du ministère de l'Éducation nationale et tous les examens des élèves. Nous avons publié une note d'information qui trace une rétrospective du nombre de postes offerts aux cinq concours externes de l'enseignement public du second degré et le nombre de candidats présents. En 1992, 20 000 postes étaient offerts pour 50 000 candidats. Cette courbe démontre la volatilité du volume de recrutements. À la fin des années 80, le nombre de postes offerts s'accroît de 10 000 à plus de 20 000 en 1995. Ce volume a connu ensuite une décroissance continue avant de se stabiliser à un niveau très faible de 7 500 postes, puis de remonter à la rentrée 2013. A cette volatilité du volume de recrutements répond une certaine volatilité du volume de candidats présents, avec toutefois un décalage. Lors de l'arrêt des recrutements dans les années 90, le nombre de candidats a continué d'augmenter avant un retournement en 1997-1998 alors que la baisse des postes était effective



depuis déjà trois ou quatre ans. Cette situation s'est reproduite en 2008. En outre, la réponse en termes de candidatures est amplifiée par rapport à l'évolution du nombre de postes, puisqu'au doublement du nombre de postes offerts répond plutôt un triplement du nombre de candidats alors qu'une division des postes par 2,5 se traduit par une division du nombre de candidats par 4. Ces éléments présentent une grande importance pour le pilotage du ministère, car ils soulèvent des enjeux de qualité des lauréats en fonction du taux de sélectivité.

Pour les départs à la retraite, je vous propose deux graphiques tirés du bilan social national pour le premier et le second degré. Pour estimer le nombre de départs, nous devons reconstituer la carrière des agents. Par le passé, il était facile d'appréhender le nombre de départs potentiels, car il suffisait d'identifier les personnes âgées de plus de 55 ans dans le premier degré et plus de 60 ans dans le second. Or la situation s'est compliquée au cours des dernières années dans le premier degré, de plus en plus de personnes ne pouvant plus se prévaloir de 15 ans d'ancienneté en tant qu'instituteur pour pouvoir partir à la retraite à 55 ans. Ils doivent alors attendre jusqu'à 60 ans, voire 62 depuis la réforme de 2010.

La courbe des départs effectifs suit cet effet démographique, mais subit également l'effet de la réforme des retraites. La réforme de 2003 a ainsi entraîné un ralentissement des départs effectifs par rapport aux départs potentiels jusqu'en 2006-2007. A l'inverse, le nombre de départs à la retraite a très largement dépassé le nombre de départs potentiels en 2011, sous l'effet de l'arrêt du dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants. Les enseignants tombant sous le coup de ce dispositif ont en effet choisi de partir avant de ne plus pouvoir en bénéficier. Le nombre de départs a reculé au cours des dernières années en lien avec la réforme de 2010. Ces mêmes effets apparaissent dans le second degré, avec toutefois un décalage dans le temps lié à l'âge de départ légal en retraite par rapport au premier degré. Le report du départ en retraite pour le second degré semble toutefois assez massif entre 2005 et 2010. Un chercheur travaille actuellement sur ces données pour essayer d'évaluer l'impact de la réforme de 2003 sur les comportements des enseignants.

Outre ces constats, nous réalisons des prévisions de départs à la retraite afin d'établir un volume de recrutements pour les concours. Nous utilisons pour cela des modèles économétriques qui estiment les probabilités individuelles de départ à la retraite en fonction des motifs de départ. Nous n'utilisons pas l'âge, mais la distance par rapport à l'âge d'ouverture des droits et l'estimation du nombre de trimestres manquants.

Les annuaires permettent également d'observer les mobilités géographiques des enseignants, un peu comme le fait la DGRH à partir du mouvement. Nous pouvons examiner les mobilités entre établissements, ou de façon plus large entre départements ou académies. Dans le second degré, les néo-titulaires, qui sortent tout juste de leur stage, sont obligés de participer au mouvement pour être affectés alors que les anciens stagiaires du premier degré peuvent rester dans le département dans lequel ils ont été affectés à l'issue de leur concours. Cet élément explique une mobilité interacadémique de 39 % dans le second degré, bien supérieure à celle constatée dans le premier degré. Les questions de mobilité revêtent une grande importance, car elles soulèvent des enjeux en termes de stabilité des équipes dans les établissements et d'attractivité du métier pour les agents.

Deux chargées d'études de mon bureau ont établi une carte modélisant l'attractivité des différentes académies à partir d'une typologie fondée sur les mobilités interacadémiques des enseignants du second degré. Cette carte fait apparaître des zones de non-attractivité autour de l'Île-de-France, de la Picardie, d'autres zones moyennement attractives dans le Centre et la Haute-Normandie et des zones plus attractives, autour du littoral, au premier rang desquelles figure l'académie de Rennes. Nous ne disposons pas, dans nos bases de données, du lieu de naissance des enseignants, mais nous supposons que joue ici un phénomène de retour aux sources.

Nous éditons également des statistiques sur les congés en termes de prévalence ou de durée. Dans le premier degré, les établissements situés en zone d'éducation prioritaire affichent toujours une prévalence supérieure aux autres établissements pour les congés maladie ordinaires et ces écarts se révèlent encore plus importants dans le second degré. En revanche, chez les 50 ans et plus, cet écart s'érode, reflétant sans doute un effet de sélection. En effet, les enseignants les plus expérimentés travaillent plutôt en établissement d'éducation prioritaire par choix.

**Les bases relais** constituent un système d'information connecté avec les annuaires. Elle concerne uniquement le second degré public et privé et décrit les dotations horaires globales des établissements, c'est-à-dire leur budget. Ces bases nous permettent d'établir des statistiques sur les services des enseignants et de connaître exactement l'emploi du temps de chaque enseignant. Nous pouvons notamment constater que l'emploi du temps des agrégés et des certifiés se révèle relativement différent, avec des services hebdomadaires de 16 heures pour les uns et de 19 heures pour les autres, chacun dépassant ses obligations réglementaires de service et ouvrant droit à des heures supplémentaires. Ce système était régi sur un décret de 1950 qui a été très profondément révisé en 2014, par un décret qui a revu les règles du jeu en termes de calcul des heures supplémentaires. Nous travaillons donc actuellement à adapter notre système d'information à cette nouvelle réglementation.

La base relais permet de relier les enseignants et les élèves *via* les divisions. Elle permet également de calculer des indicateurs de moyens qui servent à la DGESCO pour déterminer plus finement le nombre d'élèves que chaque enseignant suit durant une heure. Cette taille réelle des classes tient compte du fait que certains cours sont dispensés en groupe. Grâce à ce système d'information, nous calculons le « H/E », c'est-à-dire le nombre d'heures par élève. Dans les collèges, nous atteignons 1,18 heure contre 2,1 dans les lycées professionnels, en lien avec le nombre d'enseignements dispensés par groupe. Nous observons néanmoins des évolutions que nous ne pouvons pas toujours expliquer. Des réformes pédagogiques survenues en 2010-2011 au lycée ont sans doute entraîné des reconfigurations de classes et ont pu venir détériorer les taux d'encadrement. Des problèmes de déclarations ont également pu se produire. L'accompagnement personnalisé mis en place à l'occasion de cette réforme n'a pas toujours été très bien déclaré par les chefs d'établissement.

Les rémunérations relèvent d'un autre système d'information, celui de l'Insee. Nous avons effectivement rejoint la communauté des utilisateurs de **SIASP**, qui permet d'établir des correspondances avec les corps et de mettre en évidence des disparités salariales relativement importantes. Le comparatif des niveaux de salaire brut (primes comprises) fait ainsi apparaître une différence au profit des enseignants du second degré, qui peut être expliquée par des effets de corps, puisque figurent dans cette population les professeurs les mieux rémunérés (agrégés et chaire supérieure). Nous pouvons aussi comparer les rémunérations des personnels enseignants avec celles des non-enseignants, quelle que soit leur catégorie. Les statistiques de SIASP nous offrent enfin la possibilité de calculer des salaires réels que nous transmettons à l'OCDE en vue d'établir des comparaisons internationales. Dans ce domaine, quel que soit le niveau considéré, la France se situe au même niveau que l'Italie mais accuse un net retard par rapport aux pays du nord de l'Europe.

Nous mobilisons également les systèmes d'information de la statistique publique, en particulier les **enquêtes** du SSP sur les conditions de travail. Historiquement, le ministère de l'Éducation nationale conduisait des enquêtes sur les conditions de travail des enseignants en se concentrant sur des segments de population particuliers. Depuis 2012, nous exploitons l'enquête sur les emplois du temps de l'Insee sur un échantillon de 1 000 enseignants répondants. Nous utilisons par ailleurs l'enquête Conditions de travail de la DARES et nous nous inscrivons dans le dispositif SUMER 2016. Nous participerons aussi indirectement à une enquête de l'OCDE lancée en 2013 dont la prochaine édition sera réalisée en 2018. L'enquête Conditions de travail permet de compléter largement les informations que nous fournissent les bases relais. Ainsi, le temps de travail déclaré atteint près de 40 heures dans le second degré et dépasse même 50 heures dans le premier degré pour les enseignants les moins expérimentés. Nous pouvons distinguer les différentes activités (temps passé avec les élèves, correction de copies, préparation des cours, activités avec la communauté éducative, etc.). S'agissant des risques psychosociaux, nous sommes en train de travailler sur l'enquête en lien avec la DARES et DGAFP. La DGRH du ministère nous a sollicité pour établir un diagnostic sur les risques psychosociaux de toutes les catégories de personnel du ministère. Cette enquête nous a fourni un premier cadrage pour le personnel enseignant, la DGRH envisageant de conduire une enquête spécifique sur le personnel non enseignant, sur le modèle de l'enquête Conditions de travail.

## 2. Les difficultés

Nous nous heurtons à un certain nombre de difficultés, en particulier des défauts de couverture de champ et des problèmes d'identifiants, de doublons et de qualité des variables.

Nous observons très peu aujourd'hui le champ de l'enseignement supérieur, car le fichier de paie ne couvre que les personnes payées par l'État. Nous parvenons à récupérer des informations sur le personnel non enseignant titulaire. En revanche, lorsque nous bouclons le fichier de paie, les informations sur les enseignants titulaires du supérieur ne sont pas encore disponibles. Quant aux personnels non titulaires, ils ne figurent pas dans les annuaires, mais sont suivis par le biais d'enquêtes spécifiques. Nous restons donc très peu informés sur la situation de ces personnes, qui sont néanmoins suivies par la DGRH qui publie depuis deux ans un bilan social pour les enseignants et les non-enseignants du supérieur.

Les annuaires ne nous apportent pas non plus les mêmes informations que les fichiers de paie sur les agents non titulaires du scolaire. Pour réaliser nos calculs, nous devons donc revenir en amont de l'application, directement dans le fichier de gestion, afin de retrouver des informations sur les vacataires et pouvoir recomposer d'une manière crédible la population des enseignants non titulaires.

Nous rencontrons également des difficultés avec les NUMEN, car des modifications d'immatriculation peuvent se produire lorsque les personnels changent d'académie. Le suivi en panel nous oblige donc à contrôler les personnes individuellement. Dans le système d'information OCEAN sur les concours de recrutement des personnels enseignants, l'identifiant national élève n'est pas disponible, ce qui rend impossible tout appariement avec SISE pour estimer le vivier potentiel des étudiants et, du point de vue du SIES, identifier les débouchés des concours. Nous attendons un nouveau système d'information, CYCLADES, dans lequel nous avons demandé l'intégration de l'INE.

Le système d'information GAIA (Gestion des actions de formation continue des personnels de l'Éducation nationale) soulève une importante difficulté en termes d'identification des personnes. La DGESCO calcule néanmoins des taux estimatifs d'accès à la formation continue pour les enseignants en rapportant le nombre de personnes inscrites à un ratio agrégé constituant une estimation du champ des enseignants. Elle devrait bientôt faire de même pour les autres personnels. La DGAFP nous demande des données sur la formation continue, mais nous ne sommes pas en mesure de les lui fournir, ce que les organisations syndicales nous rappellent régulièrement lors de la présentation du bilan social en comité technique.

En lien avec les problèmes de qualité des identifiants, nous rencontrons des problèmes de doublons. Le système d'information des annuaires est divisé par types de population. Il existe ainsi deux fichiers sur les ITRF et les agents administratifs dans lesquels il existe cependant des recoupements. En effet, pour les actes centralisés, les ITRF disposent de leur propre annuaire, mais ils figurent parmi les agents administratifs sur la même position administrative pour les actes décentralisés. Dans ces conditions, il apparaît plus difficile de construire un panel comme nous souhaiterions le faire.

S'agissant de la qualité des variables, les annuaires ne nous permettent pas de produire directement des historiques. Nous devons utiliser des panels pour comparer les situations entre les différentes années. Pour appréhender les prévisions de départs à la retraite, par exemple, nous connaissons l'ancienneté générale de service au sein du ministère, mais nous ne disposons pas de l'information sur l'ancienneté des agents à l'extérieur. Nous sommes également moins armés pour calculer l'ancienneté des agents non titulaires ou en affectation provisoire. Par exemple, l'ancienneté des agents non titulaires en établissement est remise à zéro tous les ans. Certains changements de personnel ne sont pas non plus mis à jour. Enfin, nous ignorons le nombre d'enfants des personnels et leur âge, des informations qui pourraient pourtant nous aider dans l'estimation des départs à la retraite.

Sur la base-relais, nous sommes confrontés à des difficultés de qualité, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Il est vrai que ce système d'information se révèle très difficile à gérer pour les chefs d'établissement et nous sommes régulièrement obligés de nous retourner vers les académies pour corriger des éléments qui peuvent apparaître aberrants. Une démarche de qualité est en cours de notre initiative afin de renforcer l'implication des académies, aujourd'hui très variable.

### **3. Les perspectives**

Nous avons pour ambition de rationaliser les systèmes d'information par la refonte des annuaires grâce au projet SIRHEN (Système d'information des ressources humaines de l'Éducation nationale),

qui doit remplacer les différents systèmes d'information d'annuaires du ministère. Il existe actuellement un millier de bases et les liaisons entre elles présentent une grande complexité. Cette refonte vise à mettre en place une ligne par agent. Le programme doit se déployer par migrations successives. Aujourd'hui, une toute petite partie de la population a migré, mais reste pour l'instant en double gestion. Le projet accuse un certain retard et les deux systèmes vont coexister durant la période transitoire, ce qui posera sans doute quelques difficultés.

Nous essayons par ailleurs de construire un panel exhaustif d'agents afin de réaliser des études sur les carrières, les mobilités, la durée des équipes dans les établissements, etc. Plusieurs études ont déjà été effectuées, notamment sur les congés maladie ordinaires. Sous l'impulsion de chercheurs, nous accédons aussi à d'autres systèmes d'information. Une étude est ainsi en cours sur les processus d'affectation des enseignants du second degré. Une chercheuse souhaitant modéliser le marché du travail des enseignants a récupéré l'algorithme d'affectation des enseignants du second degré qu'elle confronte aux vœux individuels de mobilité pour réaliser des simulations et déterminer si, avec des algorithmes alternatifs, elle parviendrait à mieux articuler les affectations avec les vœux. Un projet devrait également démarrer prochainement sur l'impact des absences sur les dispositifs de remplacement.

## 2. Introduction du débat

### Julien GRENET, École d'Économie de Paris

C'est en tant qu'utilisateur indirect des données sur les personnels enseignants que j'introduirai ce débat. Je connais moins les données sur les enseignants que celles sur les élèves, mais j'ai eu à connaître, par l'intermédiaire des doctorants que j'encadre, la richesse et la diversité de ces données, ainsi que certains obstacles dans leur exploitation.

La question des personnels enseignants n'a pas toujours constitué un objet central en économie de l'éducation pour des raisons qui tiennent essentiellement à des problèmes de données. À l'origine, les recherches en économie de l'éducation se sont intéressées à l'efficacité globale de la dépense éducative, dans une approche très largement comptable, sans vraiment s'intéresser aux détails de cette dépense. Elles étaient avant tout centrées sur les élèves, leurs résultats, leur insertion sur le marché du travail et, sans doute trop mécaniquement, sur la comptabilité des ressources, que ce soit le salaire des enseignants, la taille des classes, les fournitures sans aborder le processus de transformation. L'économie de l'éducation se recentre désormais sur les fonctions de production afin de mieux comprendre comment les enseignants contribuent à la réussite éducative des élèves.

Cette nouvelle recherche a été rendue possible par l'accès à des données individuelles très riches, appariables, à la fois sur les élèves, dont on peut suivre la trajectoire sur toute leur scolarité et au-delà, et sur les personnels enseignants. Cette démarche a pour objectif d'essayer d'identifier les leviers par lesquels on peut contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement, le recrutement, la formation, mais aussi vérifier si les problèmes de *turn-over* au sein des établissements pénalisent les élèves d'origine sociale défavorisée par exemple. Pour répondre à de telles questions, nous avons besoin de données précises. Ces données répondent donc à des objectifs très importants pour les politiques publiques et la recherche.

En France, les données existantes présentent une grande richesse et une grande diversité. J'ai eu l'occasion de présenter au Cnis le point de vue d'un utilisateur sur les données élèves. J'avais alors relevé plusieurs difficultés de suivi liées à l'absence d'identifiant élève dans les bases de scolarité. Pour les enseignants, les obstacles se révèlent bien moins nombreux.

Les données s'organisent en deux grands pôles, les enquêtes nationales d'un côté et les bases de gestion de l'autre. Les enquêtes restent peu utilisées par les chercheurs. La dernière enquête internationale conduite par l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage, TALIS, devrait toutefois faire l'objet d'exploitations plus importantes, compte tenu de sa dimension internationale qui offre une base de comparaison intéressante pour mieux comprendre le métier d'enseignant dans les pays de l'OCDE. Les données issues des bases de gestion (OCEAN, Annuaires, RELAIS, CONGES) nous intéressent davantage et l'existence d'un identifiant commun à ces différentes sources permet d'envisager de traiter de nombreuses questions.

Les chercheurs privilégient les données administratives avant tout parce qu'elles se révèlent quasiment exhaustives et permettent d'opérer des analyses géographiques très fines. Elles présentent également l'avantage d'être appariables. Grâce à ces données, nous pouvons confronter les élèves aux enseignants, connaître leurs modalités de recrutement, l'évolution de leur carrière, leurs absences. Ces données conservent néanmoins quelques limites pour la recherche. Ces données sont collectées à des fins de gestion et non de recherche. Elles sont ainsi exemptes d'éléments de perception subjective, une carence dommageable lorsque l'on s'intéresse par exemple aux vœux de mobilité des enseignants. Nous ignorons en effet si les vœux exprimés correspondent réellement aux préférences. En outre, les taux de couverture restent imparfaits et le défaut de documentation peut soulever des difficultés notamment sur les bases de données assez anciennes. Enfin, nous sommes confrontés à un problème d'archivage de ces données de gestion. J'ai pu constater à plusieurs reprises que nombre de ces données étaient détruites alors qu'elles peuvent présenter une importance cruciale pour la recherche. À titre d'exemple, les données sur les vœux des élèves à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup> sont effacées chaque année.

Du point de vue de l'accès des chercheurs, si ces données existent, force est de constater qu'elles n'ont pas été exploitées durant longtemps. Ce n'est en effet que très récemment que des travaux ont été menés en France. De ce point de vue, il convient de souligner les progrès accomplis en matière d'accès aux informations. La Depp a beaucoup centralisé l'extraction de ces données de gestion et a mis en place un système d'accueil de doctorants et de chercheurs pour leur permettre de travailler sur ces données. Pour autant, il reste certains obstacles qu'il ne faut pas minimiser. Plusieurs informations ne remontent pas à la Depp alors qu'elles présenteraient un intérêt potentiel pour la recherche. Il en est ainsi des données sur les remplacements des enseignants absents conservées par la DGRH. Sur cette question qui alimente régulièrement le débat public, l'information existe, mais y accéder devient plus lourd, car cela nécessite de mettre en place des conventions spécifiques avec l'administration, qui peut souhaiter contrôler les résultats *a priori*. En outre, alors que nous disposons de données assez riches sur les élèves du supérieur, il existe peu de sources sur les personnels enseignants de ce secteur.

Ces données permettent d'abord de mesurer « l'effet enseignant » et de comprendre ses mécanismes. Des recherches sont menées depuis quarante ans déjà pour essayer de mesurer l'impact des enseignants sur les performances des élèves. De nombreux progrès ont été accomplis dans les méthodes qui ont abouti au résultat consensuel suivant lequel la qualité des enseignants explique 10 à 20 % des disparités de résultats entre les élèves. Ces recherches montrent en outre que l'effet enseignant se révèle plus fort que l'effet établissement. Une étude très récente des chercheurs américains Chetty, Friedman et Rockoff apparie les données éducatives et les données fiscales pour quantifier l'impact de long terme des enseignants sur les revenus futurs de leurs élèves. Ces chercheurs évaluent à 250 000 dollars par classe le fait de passer d'un enseignant classé parmi les 5 % les moins bons à un enseignant moyen. Rapporté au revenu individuel, l'effet s'élève à 1,6 %. Le problème tient néanmoins au fait que nous ignorons ce qui fait un bon enseignant. L'ancienneté d'exercice contribue très largement à la valeur ajoutée d'un enseignant, mais les différences de valeur ajoutée sont assez mal expliquées par les autres caractéristiques que l'on peut observer, notamment le niveau de formation initiale. Il convient donc d'examiner plus précisément les interactions dans la classe et les pratiques pédagogiques. Cet effet enseignant en France pourrait être mieux mesuré par les données de gestion appariées avec celles sur les élèves. Nos systèmes d'information permettent en effet de relier les enseignants à leurs élèves et aux résultats obtenus par ces derniers au cours de leur scolarité. En outre, nous pouvons vérifier si les résultats aux concours et les notes administratives sont corrélés à la mesure empirique de la valeur ajoutée. Il reste toutefois une grande limite, car aucune évaluation nationale des acquis des élèves n'est réalisée en France avant le brevet des collèges et le baccalauréat.

La question du recrutement et de la formation des enseignants paraît fondamentale, car c'est par ce biais que nous pouvons espérer agir sur la qualité de l'enseignement. Les bases pourraient permettre d'évaluer la réforme récente de la formation des enseignants à quelques bémols près tenant au fait que nous ne possédons pas d'informations sur l'origine sociale des enseignants ni sur leur scolarité antérieure. À ceci s'ajoute la difficulté pour établir un lien entre le tuteur et l'enseignant stagiaire.

S'agissant de la mobilité des enseignants, les procédures d'affectation automatisées se sont généralisées en France, que ce soit pour les enseignants ou les élèves. Les données récemment

mises à la disposition des chercheurs sur les mouvements inter et intra-académiques du système d'affectation des enseignants permettent de mesurer les déterminants de la mobilité et de rechercher comment améliorer le fonctionnement de ces procédures. L'affectation conjointe des couples d'enseignants soulève de grandes difficultés, tout comme le *turn-over* élevé dans certains établissements ou la faible satisfaction des vœux. Les chercheurs qui travaillent actuellement sur ces questions ont montré que des modifications relativement marginales du système permettraient d'augmenter le taux de satisfaction des vœux. Cette approche souffre toutefois de quelques limites, car les données ne nous renseignent que sur l'affectation finale, qui dépend en partie des commissions mixtes paritaires. Nous souhaiterions également enrichir ces informations par des données d'enquête pour comprendre un peu mieux les aspirations et les motivations de l'enseignant.

Les personnels non enseignants représentent plus de 20 % des effectifs de l'Éducation nationale. D'une grande diversité, ils jouent un rôle non négligeable dans l'accompagnement des élèves et la vie de l'établissement. Or nous ne parvenons pas à mesurer leur contribution précise et les systèmes de gestion ne comportent pas de variable pertinente à ce sujet, puisqu'ils ne mesurent pas leurs interactions avec les équipes pédagogiques ou les élèves. Le rôle de management d'équipe du chef d'établissement, par exemple, se révèle très difficile à mesurer. Or nous pensons qu'il peut présenter une certaine importance. À cela s'ajoute un problème spécifique à la France, lié au manque d'information sur le climat scolaire dans les établissements, qu'il s'agisse de l'absentéisme des élèves, des violences ou des sanctions. Des enquêtes sont menées sur le sujet, mais les remontées restent faibles. Nous disposons uniquement de la note de vie scolaire. Or nous pouvons imaginer que ce climat influe sur « l'effet établissement ».

Pour conclure, si nous avons constaté des progrès, nous proposons quelques pistes de nature à faciliter la réalisation d'études. La première d'entre elles consisterait à mettre en place une procédure d'accréditation centralisée pour l'accès aux données éducatives à des fins de recherche *via* le comité du secret. Nous pourrions également imaginer la création d'un point d'accès unique aux données *via* le CASD, qui remplacerait la signature de multiples conventions avec les différentes administrations tout en garantissant la protection de la confidentialité des données et du secret statistique. La documentation des données, assez insuffisante aujourd'hui, mériterait aussi d'être améliorée, tout comme l'unification des données de certaines bases et l'archivage des sources. Dans les académies, par exemple, les données de gestion ne sont pas conservées au-delà de dix ans, ce qui nous empêche d'appréhender les impacts des réformes qui ont pu être conduites par le passé.

### **3. Échanges avec la salle**

**Daniel BLONDET, CGT**

Il convient de souligner une fois de plus la qualité du travail effectué par la DEPP. Vous avez su faire parler les chiffres. On peut regretter une fois encore que ce service manque de moyens pour développer des analyses, des études et des recherches à partir des nombreuses sources qu'il utilise et qu'il sait interpréter d'une manière rigoureuse.

Par ailleurs, la Depp réalise-t-elle des enquêtes sur la qualité des sources qu'elle utilise ? Pour l'enquête IVA (Insertion dans la vie active), le laboratoire Quaternaire Éducation avait réalisé une étude sur la manière dont les questionnaires IVA étaient remplis dans les établissements et avait fourni des éléments très précieux. Ne semblerait-il pas utile de mener de telles investigations pour les bases de gestion ?

Vous avez mentionné brièvement la question de SIRHEN, le nouveau système d'information qui doit agréger toute une série de bases. Sur ce point, je crois qu'il faut informer le Cnis que nous avons les pires inquiétudes sur l'avenir de ce dispositif. Lancé en 2008 avec un budget de 22 millions d'euros pour une mise en production en 2012, ce programme n'est toujours pas opérationnel alors que son budget atteint 290 millions d'euros. Il ne gère actuellement que quelques dizaines de milliers de dossiers et nous ignorons toujours à quel horizon les enseignants seront intégrés dans sa base. Nous nous trouvons devant une catastrophe annoncée et un gaspillage des deniers publics qui mérite d'être dénoncé. Il est probable que SIRHEN connaîtra le même sort que le dispositif Louvois, abandonné par le ministère de la Défense. Le ministère de l'Éducation nationale s'entête, les personnels éprouvent de grandes souffrances, les audits externes s'enchaînent, mais nous ignorons toujours ce que nous

réserve l'avenir. D'après nos collègues, non seulement SIRHEN ne fonctionne pas, mais en plus l'ancien système est dépouillé d'un certain nombre de moyens, ce qui fait naître un risque de détérioration de la qualité de la collecte d'informations. Nous souhaiterions que cette alerte soit mentionnée dans l'avis, compte tenu de l'importance du sujet.

### **Pierrette BRIANT**

Un point de l'intervention de Julien Grenet m'interpelle directement s'agissant de la documentation des systèmes d'information. Naviguer dans un système d'information peu documenté se révèle difficile pour les chercheurs, mais la tâche n'est pas non plus aisée pour les agents de la Depp. Conscients de ce problème, nous essayons d'accumuler des méta-informations et de créer des systèmes documentaires, des dictionnaires des codes utilisés. Nous faisons ce que nous pouvons, avec les moyens dont nous disposons. Une doctorante travaille sur le système OCEAN et étudie en quoi la réforme des masters a pu entraîner des déformations dans les profils de lauréats notamment du point de vue de leurs origines ethniques. Elle profite de ce travail pour construire un système documentaire solide pour OCEAN.

Concernant la qualité des sources, il me semble plus facile d'établir un diagnostic sur une enquête que sur un dispositif de gestion qui fait intervenir différents opérateurs, y compris dans les établissements. Nous avons néanmoins engagé une démarche qualité pour mobiliser toute la chaîne des acteurs et faire prendre conscience à tous de l'intérêt de ces indicateurs, d'autant qu'il existe aujourd'hui un système, APAE, qui permet d'éditer des fiches très approfondies par établissement, avec ces indicateurs d'encadrement. Sur les bases relais, nous devons réaliser un important travail de mobilisation des acteurs avant de systématiser les contrôles de qualité. Pour cela, nous devons faire en sorte que toutes les parties prenantes participent au recueil, et ne soient pas limités aux seuls informaticiens des rectorats. L'idée est impliquée tous les services pour obtenir des données d'une qualité satisfaisante. L'exercice se révèle plus compliqué sur les autres sources, surtout lorsqu'elles impliquent les opérateurs des services de gestion. Il est vrai que nous pourrions envisager d'organiser des formations, mais cela nécessiterait d'engager un vaste chantier pour uniformiser les traitements entre les rectorats.

Nous attendons nous aussi SIRHEN. Aujourd'hui, toutes les évolutions des annuaires sont gelées. Nous avons ainsi demandé à connaître le nombre d'enfants des enseignants pour améliorer les modèles de prévision des retraites, mais cela nous a été refusé. Faute de moyens, la maintenance n'est plus vraiment assurée sur les bases relais, sans doute sous l'impact de ce grand projet.

### **Cédric AFSA**

En tant que service statistique, nous sommes bien évidemment très soucieux de la qualité des données. Il convient de distinguer IVA, une enquête dont nous maîtrisons la qualité, et les données issues des bases de gestion, sur lesquelles nous ne pouvons pas facilement agir. Sur le dispositif GAIA relatif à la formation continue, nous avons renoncé à lancer une opération qualité, car les données d'origine se révélaient si peu fiables que cela nous est apparu inutile. Sur d'autres sources, nous pouvons réaliser des contrôles qualité *ex post* en apurant la base (contrôles de doublons, etc.) ou *ex-ante* en sensibilisant les chefs d'établissement et les services académiques à la qualité de l'information. Ces actions de qualité constituent même une part importante de notre activité.

SIRHEN s'impose à nous. Je ne vois pas en quoi un avis du Cnis pourrait changer quoi que ce soit, même si nous en subissons les conséquences indirectes. Nous continuons de travailler sur nos bases pour assurer *a minima* la qualité de service. Certaines modifications sont effectivement gelées, mais les plus importantes seront sans doute réalisées. Pour l'instant, notre activité subit peu d'impact direct de ce chantier.

### **Arlette LEMAIRE, FSU**

Nous avons beaucoup parlé des bases. Certes, le Cnis ne résoudra pas le problème de SIRHEN, mais nous restons dans l'expectative la plus complète aujourd'hui. Plusieurs audits doivent être rendus fin juin et nous saurons en juillet si le programme perdure. Les équipes qui travaillaient sur les applications existantes ont été dépouillées de leurs moyens matériels et humains au profit de

SIRHEN. La maintenance des anciens systèmes n'est plus aussi fiable et le devenir de ceux-ci soulève un vrai problème, d'autant que même si SIRHEN devait être maintenu les populations enseignantes ne passeraient pas à ce système d'ici dix ans.

#### **Daniel BLONDET**

Vous avez évoqué l'absence d'enquête sur l'absentéisme ou les actes de violence, mais il me semble que nous avons eu à connaître des projets de cet ordre dans cette enceinte. Je précise également que SIRHEN est très largement piloté par des prestataires privés.

#### **Julien GRENET**

Il existe effectivement des enquêtes sur l'absentéisme, mais il ne s'agit pas de données de gestion exhaustives. Les établissements disposent d'informations, mais elles ne remontent pas jusqu'à la Depp, à un niveau où nous pourrions les exploiter. Des travaux de recherche ont été menés, exploitant directement les données sur l'absentéisme et les violences scolaires, mais ils ont été réalisés en allant extraire les informations directement dans chaque collège, un exercice extrêmement coûteux. La remontée des informations supplémentaires présentes dans des applications décentralisées doit à mon sens faire partie des priorités.

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Pour améliorer la qualité des enseignants, vous évoquez la formation initiale et le recrutement, mais il existe deux autres éléments sur lesquels les systèmes disposent sans doute d'informations insuffisantes, relatifs à la mobilité et à la formation continue. J'ai été frappé par cette carence.

#### **Julien GRENET**

Nous pouvons quand même suivre relativement bien la mobilité des enseignants grâce aux annuaires. Pendant de nombreuses années, il s'avérait impossible d'appréhender les vœux, mais les chercheurs ont exploité les données de gestion sur le sujet. S'agissant de la formation continue, il n'existe pas d'identifiant permettant de relier l'enseignant à la formation éventuellement suivie. Seules les analyses portent sur des dispositifs expérimentaux dont les données sont enregistrées dans le cadre d'une évaluation *ad hoc*. L'évaluation des formations existantes échappe en revanche très largement à la mesure.

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Cela me paraît constituer un angle mort assez dommageable pour la compréhension du système.

#### **4. Proposition d'avis**

#### **Dominique ALLAIN**

Nous vous proposons l'avis suivant :

**Le Conseil constate que les systèmes d'information sur les personnels enseignants et non enseignants apportent de nombreuses informations sur la mobilité, les rémunérations et les conditions de travail des personnels qui permettent d'éclairer les questions de recrutement et de carrière.**

**Il regrette toutefois que les statisticiens n'aient pas accès à des informations fiables sur la formation continue de ces personnels.**

**Le Conseil souhaite avoir une présentation des avancées du projet SIRHEN (système d'information des ressources humaines de l'Éducation nationale) dans les 12 à 18 mois dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la statistique publique.**



**Pierre-Yves GEOFFARD**

D'après nos échanges, il est fort possible que rien n'ait changé sur SIRHEN dans douze mois. Je ne suis pas certain qu'un avis du Cnis permette de débloquer le dossier.

**Cédric AFSA**

Au paragraphe précédent, j'indiquerais des informations « *de qualité* » plutôt que « *fiabes* ». S'agissant du programme SIRHEN, nous n'avons pas constaté de dégradation particulière dans les données que nous manipulons. Nous suivons quand même ce projet, car sa mise en œuvre présente des impacts importants pour la statistique publique. Ce projet pourrait en effet nous faire gagner en efficacité et en efficience, car SIRHEN nous était présenté comme une rationalisation des bases grâce à l'instauration d'un dossier unique par agent. Si tel était le cas, les appariements entre les différentes bases seraient facilités. Dans la comitologie, nous veillons que les informations garantissant la continuité de nos séries soient conservées, mais la démarche se révèle très pesante. Je doute que des avancées notables surviennent dans les 12 à 18 mois. Le projet reste en effet entouré d'une grande incertitude, qui semble en outre s'accroître au fil du temps, puisque les échéances ne sont plus mises à jour. Pour autant, cela ne nous empêche pas de travailler.

**Daniel BLONDET**

J'approuve la formule que vous employez. Nous avons connu une succession d'audits et nous attendons dans les prochains jours le rapport d'inspection. Même si SIRHEN est abandonné, ce que tout le monde souhaite en privé, il faudra réinternaliser les compétences et accorder des moyens à la maintenance. L'alerte du Cnis me paraît très importante. Je soutiens donc pleinement ce paragraphe.

**Pierre-Yves GEOFFARD**

Ne pourrions-nous pas proposer une présentation « *régulière* » des avancées du projet ?

**Cédric AFSA**

Par qui ? Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité d'affirmer que le projet n'avance pas.

**Pierre-Yves GEOFFARD**

Nous pouvons néanmoins relayer le souci des usagers de la statistique publique sur l'état d'avancement du projet.

**Cédric AFSA**

J'ignore aujourd'hui si le projet avance ou non. Si nous étions chargés de cette présentation, nous devrions collecter des informations auprès de l'équipe projet.

**Pierrette BRIANT**

La direction informatique suit ce projet. La maîtrise d'œuvre appartient à la DNE et la maîtrise d'ouvrage à la DGRH.

**Cédric AFSA**

Nous pourrions peut-être auditionner le chef de projet.

**Arlette LEMAIRE**

Le projet continue d'évoluer, mais actuellement très peu de personnels sont traités dans SIRHEN.

## **Pierrette BRIANT**

La difficulté de SIRHEN réside dans l'étalement des migrations dans le temps et la cohabitation de plusieurs systèmes. La DNE nous promet une continuité de service entre les deux systèmes. Nous y travaillons ensemble.

## **Daniel BLONDET**

Il conviendrait alors d'entendre le directeur du programme SIRHEN, les responsables de la DNR et de la DGRH.

## **Pierre-Yves GEOFFARD**

Dans la mesure où le moyen terme du Cnis insiste sur l'importance de mobiliser des sources d'origine administrative et de s'appuyer sur des systèmes de gestion pour éviter de dupliquer des dispositifs d'enquête, je pense que nous ne pouvons pas nous désintéresser des conditions dans lesquelles ces systèmes de gestion évoluent, d'autant que ces évolutions peuvent présenter un impact sur l'opportunité de conduire certaines enquêtes. Nous pourrions demander au chef de projet d'effectuer une présentation dans notre enceinte. Ce type d'interrogation peut même être transposé dans d'autres domaines d'intérêt de notre commission. Nous pourrions par exemple nous questionner sur l'évolution du dossier individuel patient. Je pense que cet avis traduit la teneur de nos échanges.

## **II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES**

### **1. Enquête Santé en milieu scolaire en classe de troisième**

#### **Olivier CHARDON, Drees**

La Drees demande un avis d'opportunité pour l'enquête nationale de santé 2016-2017 qui sera conduite auprès d'élèves scolarisés en classe de troisième. Cette enquête est collectée par les médecins et les infirmières de l'Éducation nationale et, pour partie, par les services municipaux des villes autonomes. Elle concernera 10 000 élèves scolarisés en classe de troisième et s'insère dans un dispositif qui existe depuis 1999-2000, avec une interrogation tous les deux ans sur un niveau différent, de la grande section de maternelle à la troisième, en passant par le CM2. Pour information, en ce moment même s'achève l'enquête réalisée auprès des élèves scolarisés en classe de CM2. Elle se déroule tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Cette édition débiterait donc en septembre 2016 pour s'achever en juin 2017.

Il s'agit d'un questionnaire assez court, de six pages, qui comporte trois sources d'information, des examens de santé réalisés par les professionnels de santé, des questions posées à l'adolescent et un recueil d'informations issues du carnet de santé. Les thématiques de cette enquête sont pour partie communes à l'enquête menée en grande section de maternelle et en CM2. Des examens sont effectués pour recueillir le poids et la taille et calculer des prévalences de surpoids et d'obésité. Un dépistage des troubles sensoriels (vision, audition) est également réalisé, de même qu'un examen de santé bucco-dentaire. Des questions sont en outre posées sur la santé respiratoire, le savoir nager, les accidents de la vie courante. L'enquête permet également de recueillir les informations du carnet de santé sur la couverture vaccinale. L'enquête en classe de troisième présente une petite spécificité, puisqu'elle comporte un autoquestionnaire permettant à l'adolescent de répondre à quelques questions plus personnelles à l'abri du regard de l'enquêteur sur la consommation de tabac, l'alcool, les agressions verbales et physiques et le suicide. Les réponses à cet autoquestionnaire resteront bien entendu confidentielles. Si toutefois l'élève souhaite aborder le sujet avec le professionnel de santé, il pourra le faire à la fin de la collecte.

Ce questionnaire sera testé à l'automne, en octobre 2015, dans dix collèges. Les résultats de ce test et l'ensemble de l'opération seront présentés en novembre aux fédérations de parents, en vue d'obtenir l'avis de conformité du Comité du label en décembre 2015 puis de déposer un dossier à la CNIL pour le traitement. *In fine*, nous envisageons d'obtenir les premiers résultats au premier

trimestre 2018 et mettre à la disposition des chercheurs un fichier de production et de recherche au second trimestre 2019.

### **Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière**

Nous avons été informés que de petits questionnaires permettant d'appréhender l'aptitude à la prise de risque avaient pu être utilisés à titre expérimental dans certains collèges pour identifier un éventuel besoin de prise en charge en vue de limiter la propension au suicide chez les filles ou à l'accident de la route chez les garçons. À travers ce questionnaire, avez-vous envisagé d'effectuer un tel dépistage ?

### **Olivier CHARDON**

Je n'ai pas connaissance de ce questionnaire. Cette enquête reste relativement courte et nous avons peu de marge, mais si vous pouvez nous l'adresser, nous examinerons le sujet.

*La Commission Services publics et services aux publics émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Santé en milieu scolaire en classe de troisième.*

## **2. Enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins**

### **Claire MARBOT, Drees**

La Drees demande un avis d'opportunité pour l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins. Il s'agit d'une enquête totalement nouvelle qui a pour objectif de recueillir des informations sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins – principalement les soins de ville – et de créer un dispositif statistique de mesure, de suivi, d'analyse des délais d'attente dans l'accès aux soins en France. Elle vise plus particulièrement à appréhender la façon dont les délais d'attente peuvent varier en fonction des caractéristiques du patient, de sa localisation, de sa pathologie, du type de professionnel consulté, mais aussi de l'organisation des structures de soins sollicitées.

Les principaux thèmes abordés au sujet de chaque demande de consultation sont les suivants :

- professionnel consulté et éventuelle pratique de dépassements d'honoraires ;
- durée entre la date de prise de rendez-vous et le rendez-vous effectif ;
- éventuels refus de soins (aucun rendez-vous proposé) ;
- motif de la demande de consultation ;
- demandes particulières du patient ;
- information sur les caractéristiques sociodémographiques et les pathologies des patients *via* des données administratives ;
- modalités d'organisation et de fonctionnement des structures de soins.

Cette enquête doit alimenter le débat public. Le délai d'accès aux soins constitue l'un des indicateurs de performance du système de santé. Or des difficultés existent manifestement dans certaines spécialités, mais il n'existe pas de diagnostic précis sur le sujet pour l'instant. Une étude préalable a été conduite par la Drees, dont les résultats ont été remis en septembre 2014. Ce travail d'analyse qualitative visait à définir les caractéristiques d'un système de collecte de données sur les délais d'attente en tenant compte des enquêtes existantes et en rencontrant des acteurs. L'étude préalable a permis de constater l'absence de consensus sur le diagnostic en matière de délais d'attente. Elle a également fait ressortir plusieurs difficultés dans certaines spécialités, notamment l'ophtalmologie, la chirurgie dentaire ou la psychiatrie, mais aussi des difficultés concentrées dans certains territoires déficitaires en professionnels de santé.

Cette enquête totalement nouvelle n'a pas, pour l'instant, d'équivalent dans le dispositif statistique existant. Jusqu'à présent, la référence au délai d'attente était plutôt considérée comme un facteur possible du renoncement aux soins. Ainsi, dans l'enquête Santé et protection sociale (ESPS), le questionnement ne pouvait pas être réellement exploité. Il a donc été abandonné pour l'édition 2014. Dans le baromètre d'opinion réalisé chaque année par la Drees, nous demandons aux personnes leur

opinion sur le fait que les délais d'attente dépendent du revenu ou du lieu d'habitation, mais nous ne mesurons pas à proprement parler les délais d'attente. Il existe également des enquêtes ponctuelles sur des soins précis.

L'étude préalable mettait en exergue le fait qu'il existe trois manières de mesurer les délais d'attente. La première méthode, celle du faux patient qui demande un rendez-vous par téléphone, est très utilisée en ophtalmologie. Les résultats de cette enquête sont souvent évoqués par les médias. L'enquête présente l'avantage de pouvoir être réalisée rapidement, mais elle présente un certain nombre d'inconvénients, notamment le fait de ne tester que les cas de nouveaux patients. En outre, elle ne permet pas d'appréhender les rendez-vous demandés par les médecins traitants. La deuxième manière de mesurer les délais d'attente consiste à diffuser des questionnaires auprès des structures de soins, en interrogeant le secrétariat sur les délais moyens proposés aux patients du cabinet. Cette méthode présente toutefois des inconvénients, car elle ne permet pas de connaître le contexte. Son objectivité peut également être critiquée. Enfin, elle se révèle assez lourde pour les secrétariats, ce qui pourrait entraîner un fort taux de non-réponse. L'interrogation directe des patients constitue la troisième méthode. Dans ce cadre, nous interrogeons un échantillon représentatif d'individus sur leur dernière consultation. Le principal inconvénient de cette méthode réside dans le biais de mémorisation, les patients risquant de répondre en fonction de leur perception plutôt que de manière objective.

L'étude préalable proposait de mettre en place un dispositif de mesure qui répondrait à trois objectifs :

- un objectif d'observation : mesurer de façon objective les délais d'attente et pouvoir comparer ces résultats dans le temps et avec les autres pays ;
- un objectif de santé publique : identifier le lien éventuel entre les inégalités de délais d'attente, les inégalités de santé et les inégalités d'accès aux soins ;
- un objectif opérationnel : mesurer dans la perspective de mettre en place des actions correctrices.

Au vu de ces besoins, il est apparu nécessaire d'instaurer un dispositif pérenne permettant d'effectuer une mesure régulière, tous les deux ou trois ans, de tenir compte des nombreux biais possibles dans la mesure des délais du fait de la complexité du circuit de prise de rendez-vous et de croiser les informations obtenues auprès des patients et des médecins pour mieux appréhender les déterminants des délais d'attente. Les acteurs souhaitent qu'une enquête soit réalisée auprès d'un échantillon de structures contactées par la cohorte de patients. La méthode la plus adaptée paraît être le suivi d'une cohorte de patients dont on relèverait en temps réel, sur une durée déterminée, les délais d'obtention de rendez-vous pour certains types de soins. Nous reproduirions cette enquête tous les deux ou trois ans.

La cohorte généraliste épidémiologique CONSTANCES de l'INSERM semble parfaitement adaptée pour répondre aux besoins de la Drees. Pour cette cohorte, 60 000 individus âgés de 18 à 69 ans ont été tirés dans les bases de la CNAV ; le nombre de sujets éligibles devrait augmenter à terme jusqu'à 200 000. Parmi cet échantillon nous tirerions 20 000 individus pour mener cette enquête. Dans le cadre de la cohorte CONSTANCES, les sujets sont invités à passer un examen de santé s'ils acceptent d'être intégrés dans la cohorte, puis un suivi actif est assuré par des questionnaires de suivi postaux. Des autoquestionnaires autonomes peuvent être ajoutés. Tel sera le cas pour la mesure des délais d'attente. CONSTANCES procède ensuite à un appariement des données récoltées avec les bases médico-administratives nationales (SNIIRAM, PMSI, base des causes de décès de l'INSERM et les données de trajectoire socioprofessionnelles issues de la CNAV) pour obtenir des caractéristiques très larges et très précises sur les patients.

Quant à l'architecture de l'enquête, un premier volet serait mené auprès des patients par courrier sous la maîtrise d'œuvre d'IPSOS. Ce questionnaire court (5-10 minutes) devrait être lancé au premier semestre 2016. Un second volet serait réalisé auprès d'un échantillon de structures de soins contactées lors du premier volet. Deux options s'avèrent possibles pour collecter les adresses de ces structures, soit demander aux patients de renseigner les coordonnées des structures de soins contactées, soit récupérer les coordonnées *via* les données de l'assurance maladie. Nous contacterions un millier de structures à partir de la fin de l'année 2016, sur une durée de quatre à six mois.

S'agissant enfin des instances de concertation, les partenaires sociaux représentant les professionnels de santé et les patients ont déjà été consultés lors de l'étude préalable menée en 2014. Un comité de pilotage sera ensuite mis en place par la Drees ; il inclura notamment les représentants de l'INSERM, des différentes directions du ministère, de la CNAM et sera chargé de valider le contenu du questionnaire et les modalités de réalisation de l'enquête. Il se réunira en amont de l'enquête, pendant sa réalisation et à l'issue de celle-ci pour une présentation des enseignements.

### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Le comité de pilotage ne comporte pas de représentants de patients. Or certaines associations de patients sont relativement mobilisées sur ces questions de délais d'attente et peuvent fournir des informations intéressantes. Leur présence légitimerait encore davantage cette enquête qui porte sur les usages et les freins à l'accès aux soins. Elle me paraît tout aussi importante que la présence de représentants des professionnels de santé. Il s'agit d'un sujet important sur lequel nous n'avons guère de visibilité. Cette enquête nous apportera donc sans doute des informations précieuses.

*La commission Services publics et services aux publics émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins.*

### **3. Enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité »**

#### **Amandine SCHREIBER**

L'enquête Cadre de vie et sécurité forme un dispositif conduit annuellement depuis 2007. En décembre 2013, le Cnis avait émis un avis d'opportunité favorable pour deux ans sur cette enquête. Cet avis arrive à expiration en 2015. C'est la raison pour laquelle un nouvel avis d'opportunité est aujourd'hui demandé pour une durée de cinq ans qui couvrirait les enquêtes CVS de 2016 à 2020.

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête est partagée depuis ses débuts par l'Insee et l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales). À partir de 2015, le récent service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) sera également associé à cette maîtrise d'ouvrage. L'enquête a pour objectif principal de mesurer la victimation auprès des personnes. Elle constitue le seul outil permettant de mesurer la victimation réelle, les données administratives de police, gendarmerie ou justice ne portant que sur un sous-champ des victimations, celles ayant donné lieu à une plainte. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte. A titre d'exemple, seuls 10 % des violences conjugales font l'objet d'une plainte. L'enquête permet par ailleurs de caractériser les victimations et leurs déterminants. Elle offre la possibilité de mesurer le sentiment d'insécurité ainsi que les effets de la victimation subis, qu'ils soient d'ordre matériel ou psychologique.

L'annualité de l'enquête constitue une temporalité nécessaire à une meilleure connaissance de l'évolution et de la nature des phénomènes de délinquance. L'une des forces de l'enquête CVS réside justement dans la stabilité de son questionnement quand les données administratives sont, elles, sujettes à des ruptures de séries au gré des changements de méthode d'enregistrement ou d'implémentation de nouveaux outils de collecte, comme ce fut le cas pour les séries de la Gendarmerie nationale à partir de 2012 et pour celles de la Police nationale à partir de 2013. Actuellement, elle représente l'unique source susceptible de fournir des tendances à l'échelle de la France métropolitaine.

L'échantillon de l'enquête se révèle important, puisqu'il couvre 17 000 répondants en moyenne par an, mais il reste faible au regard de la rareté de certains des phénomènes mesurés, notamment les violences sexuelles ou les violences au sein des ménages. C'est en cumulant les échantillons de plusieurs enquêtes annuelles successives que nous pouvons procéder à des analyses structurelles sur les caractéristiques des atteintes et le profil des victimes. Ces analyses alimentent largement les travaux de la MIPROF (Mission interministérielle de la protection des femmes victimes de violences et de la lutte contre la traite des êtres humains) et permettent d'éclairer le débat social.

L'Insee participe à plusieurs groupes de travail statistique, notamment un groupe piloté par la MIPROF qui permet d'analyser la comparabilité et la complémentarité entre les dispositifs. L'Insee a également

été impliqué largement dans la préparation de l'enquête VIRAGE (Violences et rapports de genre) de l'INED, dont les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2016. Comme l'avait souhaité le Cnis, l'Insee a mis en place un groupe de concertation de l'enquête qui réunit l'ensemble des partenaires et des chercheurs dans le but d'échanger sur les exploitations des enquêtes successives pour en tirer des bilans et envisager des améliorations. D'ailleurs, l'exploitation de l'enquête VIRAGE pourra conduire à repenser certains questionnements, notamment celui sur les violences sensibles. A très court terme, les nouveautés méthodologiques viseront à suréchantillonner les nouveaux quartiers prioritaires entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à exploiter les données collectées cette année sur la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe pour disposer d'indicateurs inédits sur les taux de victimation dans ces territoires.

En matière de coopération internationale, malgré l'absence d'un règlement européen sur cette enquête, les maîtrises d'ouvrage sont sollicitées régulièrement par Eurostat et l'OCDE, ou plus récemment, dans le cadre de coopérations européennes, par des pays désireux de mettre en place un tel dispositif.

### **Bernard SUJOBERT, CGT**

La fiche de présentation ressemble beaucoup à celle qui nous avait été présentée voilà un an et demi, mais elle comporte quand même quelques inflexions sur lesquelles je reviendrai. À cette époque, nous avons accordé l'opportunité des vagues 2014 et 2015 qui étaient déjà programmées. Nous avons toutefois choisi de revoir les éditions 2016 à 2018. Vous aviez alors indiqué, Monsieur le Président, « *je suggérerais une nouvelle présentation dans deux ans et l'organisation, dans l'intervalle, de rencontres avec les utilisateurs de ces données au sein du monde de la recherche et au-delà pour améliorer le dispositif* ». La commission avait donné un avis d'opportunité favorable pour deux années, en demandant toutefois « *qu'un comité de concertation large soit mis en place pour recueillir le point de vue des diverses parties prenantes au débat public sur la sécurité* ». Or nous ignorons la nature de la concertation menée pour cette deuxième phase. Rien ne nous indique qu'un débat public a été lancé. A notre connaissance, il ne s'est rien passé de tel ni au Cnis ni ailleurs.

En outre, le contexte a beaucoup évolué en un an et demi et les thèmes sécuritaires ont atteint leur paroxysme avec les événements de janvier dernier et leurs suites, notamment la loi sur le renseignement. Ce sujet a fait l'objet de travaux plus sérieux au cours des années 2012-2014, mais les résultats de ces travaux en terme de connaissance statistique n'ont pas été discutés de manière approfondie. Des décisions ont été prises sur cette base, notamment la création du service statistique ministériel de sécurité intérieure qui marque l'instauration d'un contexte institutionnel nouveau. L'Autorité de la statistique publique a donné un avis favorable à la création de ce SSM, mais elle a toutefois assorti cet avis d'une clause de revoyure à l'automne 2015. L'Autorité a également souhaité que soit clarifiée, dans les textes définissant leurs missions, la répartition des compétences entre l'ONDRP et le SSM. Jusqu'à présent l'enquête CVS était pilotée par l'Insee et l'ONDRP. Un troisième acteur apparaît désormais et l'ASP a conforté son rôle sur l'ensemble du champ. Or nous ignorons encore de quelle manière ces institutions se répartiront les tâches et nous espérons que ce point sera précisé lorsque le service statistique se présentera de nouveau devant l'ASP. Force est de constater dans la fiche de présentation que le SSMSI ne dispose pas d'une place équivalente à celle des deux autres parties prenantes. Enfin, les changements de système d'information au niveau de la police et de la gendarmerie qui n'étaient qu'à leur début voilà un an et demi se trouvent aujourd'hui en phase de finalisation. Le contexte change donc également de ce point de vue et il convient d'appréhender la manière donc le système d'information sur ces questions de sécurité devra se reconfigurer.

Il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur les cinq ans à venir. Or nous prononcer pour une périodicité si longue alors que le contexte reste encore mouvant ne nous paraît pas pertinent. Nous pouvons également nous étonner que la fiche de présentation n'ait pas été grandement modifiée par rapport à la précédente. Certes, le SSMSI est associé à la maîtrise d'ouvrage. Néanmoins, vous ne mentionnez dans l'origine de la demande que les financeurs, l'ONDRP et l'Insee, comme si la demande sociale autour de ces questions était validée par la capacité à financer. La même question s'est posée à d'autres occasions. L'enquête Logement a ainsi été retardée par des problèmes de financement. Or cette question ne peut se résumer à la seule capacité des acteurs de la statistique publique à réunir les fonds nécessaires. Vous avez bien fait de ne pas insister sur la base juridique de la loi LOPPSI II, un argument que l'on nous assène régulièrement pour justifier l'annualité de l'enquête

CVS, mais qui présente de moins en moins de pertinence à mesure que l'horizon inscrit dans l'intitulé même du « rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à l'horizon 2013 » est de plus en plus dépassé. L'enquête n'interroge depuis son origine que les ménages ordinaires. Nous pouvons nous demander si une enquête de victimation s'intéressera un jour aux personnes vivant dans des communautés, des lieux où ces problématiques peuvent être exacerbées. L'ancien Contrôleur général des lieux de privation de libertés, bon connaisseur du Cnis par ailleurs, pourrait venir à cette occasion pour porter cette problématique. Quant aux moyens humains et financiers, cette enquête se révèle lourde et coûteuse. Un rapport interne de l'Insee a effectué des comparaisons de coûts des enquêtes auprès des ménages. Or l'enquête CVS affiche un coût total de quatre millions d'euros par an, certes deux fois moins que l'enquête Logement mais cette dernière n'est cependant réalisée que tous les cinq à sept ans. La périodicité de l'enquête CVS pourrait être revue et n'être menée, comme l'enquête que nous avons examinée précédemment, que tous les deux ou trois ans.

Dans ces conditions, la CGT ne peut pas faire autrement que de valider l'opportunité de l'enquête pour l'année 2016 qui est déjà programmée. En revanche, nous nous opposons à l'expression de l'opportunité pour les millésimes suivants, 2017 à 2020, dans l'attente de réflexions approfondies et de l'engagement par le Cnis d'un débat public large l'an prochain. Nous ne sommes pas opposés au principe d'une enquête de victimation. Une telle enquête a bien sa place dans le système statistique, mais il importe de bien redéfinir cette place en fonction du contexte nouveau.

### **Amandine SCHREIBER**

Nous avons effectivement repris la fiche de présentation précédente, ce qui reflète bien la stabilité de cette enquête. C'est tout l'intérêt de cette enquête que de constituer un baromètre stable dans un contexte où les sources administratives changent. S'agissant du comité de concertation, nous nous sommes limités aux utilisateurs déjà relativement nombreux tout en associant le SSMSI.

### **François CLANCHE, SSMSI**

Le SSMSI s'est intégré assez logiquement dans la maîtrise d'ouvrage de cette enquête sans en bouleverser pour autant le paysage institutionnel qui a fait ses preuves. Aux yeux de l'opinion publique, la stabilité du cadre institutionnel assure la parfaite indépendance des résultats de l'enquête CVS par rapport à toute tentative ou tout risque d'intrusion politique. L'une de ses grandes forces de cette enquête tient au fait que depuis sa création elle a échappé totalement aux critiques formulées à l'encontre des statistiques de la délinquance sur l'intrusion du ministère de l'Intérieur. Le SSM dispose d'une indépendance technique, éditoriale et analytique sur les données, mais il ne nous a pas semblé judicieux de revoir entièrement le pilotage de cette enquête à l'occasion de la création du service. Nous sommes associés à la maîtrise d'ouvrage de l'enquête et à son financement, et nous participons désormais activement aux côtés de l'Insee et de l'ONDRP à la réflexion sur l'évolution de l'enquête. Discuter de la richesse et des usages de l'enquête se révèle nécessaire comme pour toute enquête du système statistique public. Pour autant, faire évoluer fortement cette enquête qui présente une vocation barométrique forte ne paraît pas pertinent si nous voulons conserver la comparabilité dans le temps.

Les données administratives ont grandement évolué ces derniers temps. Ces évolutions ne sont pas terminées et il nous faudra sans doute encore six mois ou un an pour stabiliser les séries. Même le jour où la statistique administrative sur la délinquance enregistrée sera parfaitement stabilisée, nous aurons toujours besoin de disposer d'un baromètre indépendant, comme nous avons toujours besoin d'une enquête Emploi alors même que Pôle emploi fournit des données issues de sources administratives sur le sujet. Nous nous inscrivons là dans la même logique. Je ne suis pas sûr que nous conduirons *ad vitam aeternam* une enquête de victimation qui coûte 4 millions d'euros par an, mais cela me paraît absolument nécessaire pour les prochaines années si nous voulons éviter de retomber dans les débats qui s'étaient fait jour voilà dix ans. A cette date, tout le monde pouvait commenter l'évolution de la délinquance dans un sens ou dans l'autre sans qu'un baromètre indépendant puisse faire office de juge de paix.

Par ailleurs, la clause de revoyure du SSMSI devant l'Autorité de la statistique publique ne portera pas sur l'enquête CVS, mais sur notre activité, notre positionnement institutionnel et le partage des tâches avec les autres institutions.

### **Cyril RIZK, ONDRP**

Comme le soulignent le rapport parlementaire et le rapport d'inspection auquel a participé l'Insee, le caractère annuel de cette enquête en fait le pilier du dispositif des statistiques de la délinquance. Aujourd'hui, nous sollicitons l'opportunité pour cinq ans comme nous l'avons fait les fois précédentes, mais nous ne voyons pas d'inconvénient à présenter chaque année la même demande au Cnis. Pour l'Observatoire national de la délinquance qui est à l'origine de cette enquête, le fait qu'elle soit totalement intégrée dans la statistique publique se révèle très important. Le questionnaire autoadministré sur les violences au sein du ménage et les violences sexuelles, provisoire durant les premières années, a d'ailleurs été présenté chaque année pendant trois ou quatre années successives. Si la mesure de la délinquance représente un objectif d'intérêt général, la conduite d'une enquête annuelle de victimation constitue alors la meilleure réponse à cet objectif. En ralentir le rythme viendrait amoindrir la qualité du dispositif. Je ne vois pas pour quelle raison nous devrions réduire la qualité d'un dispositif parce que l'on souhaite la renforcer dans d'autres domaines. Il n'existe pas de vases communicants.

### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Nous devons effectuer un point à l'automne sur la mise en place et la montée en charge du SSMSI. Je suggérerais volontiers que la Commission se prononce aujourd'hui en faveur de l'opportunité de cette enquête pour une durée plus courte et que lors de notre réunion d'automne vous nous présentiez des éléments de réponse complémentaires, notamment sur le dispositif de concertation.

### **Bernard SUJOBERT**

Se posera aussi la question de l'articulation de cette enquête avec les autres dispositifs qui se mettent en place. Au départ, l'enquête CVS n'était pas orientée vers la conjoncture. Je lis régulièrement l'éditorial de Stéfan Lollivier dans le bulletin mensuel de l'ONDRP. La nécessité de construire un baromètre conjoncturel est relativement nouvelle.

### **Cyril RIZK**

Nous avons réalisé des comparaisons dès la deuxième année. Depuis 2007, le rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance paraît au mois de novembre, parce que c'est à cette date que nous pouvons publier les premiers résultats de l'enquête. Depuis cette époque, l'éditorial reprend l'idée qu'en début d'année paraissent les statistiques de la police et de la gendarmerie qui ne permettent pas, en l'état, de dresser un bilan. Le bilan est publié en fin d'année, car il nécessite d'opérer des comparaisons avec d'autres sources, principalement l'enquête CVS. L'enquête est utilisée à bien d'autres fins, comme l'étude du profil des victimes ou le déroulement des victimations par cumul, mais l'idée de fixer un rendez-vous annuel à partir des résultats de l'enquête reste une constante depuis l'origine du dispositif.

### **Amandine SCHREIBER**

Pour certaines violences rares, les exploitations nécessitent de cumuler les résultats de trois années et de les comparer aux trois années précédentes. Si nous revoyions le rythme des enquêtes, nous devrions revenir également sur ce principe.

### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Le principe de prononcer un avis qui vous permette de mettre en œuvre l'enquête en cours et de nous revoir à l'automne pour suivre la mise en place du nouveau SSM et, à cette occasion, examiner la complémentarité du dispositif par rapport aux autres, vous conviendrait-il ?

### **François CLANCHE**

Il convient de dissocier la création du SSM de l'avenir de l'enquête. La question de l'annualité de l'enquête CVS se poserait dans les mêmes termes si le SSMSI n'avait pas été créé. Nous pouvons



effectivement, en parallèle de notre audition à l'ASP, présenter notre activité à la Commission d'automne. Néanmoins, si l'opportunité du maintien de CVS se pose de manière accrue, sans doute faut-il bâtir un dossier un peu plus fourni. Le dialogue autour de cette enquête se construit et ne se limite pas à nous trois.

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Cette commission couvre de très nombreux thèmes, de la santé à l'éducation en passant par la protection sociale, les retraites, le handicap, la dépendance, la sécurité, la justice, voire la défense. Regrouper l'ensemble des questions cohérentes dans une seule séance pourrait présenter un certain sens. Il ne s'agit pas pour autant de lier ces deux sujets de manière fonctionnelle et organique.

#### **Amandine SCHREIBER**

Ce rendez-vous pourrait constituer une occasion de mener cette concertation élargie que nous n'avons pas les moyens d'engager au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Nous dialoguons avec les experts et les utilisateurs, mais nous approuverions que le Cnis devienne le lieu de la concertation élargie que vous appelez de vos vœux.

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Prévoyons, lors de la prochaine commission, un vrai débat sur le sujet.

#### **Sophie SIMON, MIPROF**

Je tenais à souligner l'utilité pour la MIPROF de l'enquête CVS et de son rythme annuel. Nous travaillons sur des violences qui présentent la caractéristique d'être très faiblement déclarées. De ce fait, les statistiques de la police et de la gendarmerie ne nous suffiront jamais pour travailler sur le sujet alors que nous avons pour mission d'améliorer la connaissance statistique sur les violences faites aux femmes. Depuis deux ans maintenant, nous publions chaque année les statistiques sur le nombre de victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles grâce à notre partenariat avec l'Insee et l'ONDRP. Une nouvelle publication est prévue pour novembre 2015. Le cumul des vagues d'enquête nous permet d'approfondir les caractéristiques des agressions, les liens entre les auteurs et les victimes, les démarches des victimes. Ces éléments s'avèrent décisifs pour l'ensemble des actions que nous mettons en place. Ils nous ont notamment permis de constater que les victimes se tournent en premier lieu vers leur médecin et de mettre en place un plan de formation des professionnels de santé.

#### **Pierre-Yves GEOFFARD**

Je vous propose de conserver ces arguments pour le débat que nous engagerons à l'automne. Je prends l'engagement de vous redonner la parole à cette occasion. Nous allons donc accorder un avis d'opportunité favorable à l'enquête en production et nous organiserons un vrai débat sur le sujet à l'automne, dans le cadre d'un panorama plus général sur les statistiques relatives à la délinquance et la création du SSMSI.

*La commission Services publics et services aux publics émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Cadre de vie et sécurité pour son édition 2016. Elle renvoie toutefois l'avis d'opportunité des vagues ultérieures de l'enquête à un débat plus approfondi organisé à l'occasion de sa réunion d'automne.*

### **III. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951**

#### **1. Demande d'accès formulée par la Drees aux données de PAJEMPLOI détenues par l'ACOSS**

**Rémy MARQUIER, Drees**

La Drees souhaite disposer des données retraitées par l'ACOSS de PAJEMPLOI sur l'activité des assistants maternels pour réaliser le suivi de l'activité, des ruptures d'activité, des conditions de travail et des rémunérations pour essayer de les décliner à un niveau territorial fin, au moins à l'intercommunalité. Jusqu'à présent, nous utilisons l'enquête Emploi, mais celle-ci se révèle insuffisante, compte tenu de la taille de l'échantillon.

*La demande d'accès de la Drees est approuvée par la Commission Services publics et services aux publics.*

#### **2. Demandes d'accès formulées par le Service statistique ministériel de sécurité (SSMSI) :**

- **au Système de traitement informatisé des infractions constatées (STIC) détenu par la sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire**
- **aux données de la base centrale du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRP PN) détenues par la sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire**

**François CLANCHE**

Le SSMSI souhaite transformer des fichiers administratifs en fichiers à usage statistique. Deux demandes vous sont présentées aujourd'hui. La première concerne le fichier STIC de traitement des infractions constatées par la police jusqu'au changement de système d'information qui a eu lieu en avril dernier. Nous souhaiterions sauvegarder le système au moment de son archivage pour l'utiliser dans les prochaines années. Cette base ne vit plus, mais pourrait s'avérer très utile pour conduire des études à la fois sur le fond et sur les méthodes. Notre deuxième demande porte sur le nouveau système d'information qui a remplacé STIC. Le LRP PN est en place. Aujourd'hui, le SSMSI a accès à des extraits de cette base à des fins statistiques. Cette extraction a été pensée dès la mise en place du système. Nous demandons maintenant à pouvoir auditer régulièrement le cœur de la base pour nous assurer que toutes données nécessaires à l'élaboration des statistiques soient correctement transmises et qu'aucun traitement illégitime ne nuise à la fiabilité des statistiques. Cette demande s'inscrit dans le cadre de notre travail de fiabilisation de la statistique publique. Ces deux sources de données n'ont pas été conçues à l'origine pour produire des statistiques. Nous avons donc besoin de l'avis du Cnis pour y avoir accès.

**Pierre-Yves GEOFFARD**

Nous ne pouvons que vous encourager à vous engager dans cette démarche de qualité.

*Les demandes d'accès du Service statistique ministériel de sécurité sont approuvées par la Commission Services publics et services aux publics.*

**3. Pour information :**

**Demande d'accès formulée par la Drees aux données fiscales détenues par l'Insee issues du fichier impôt sur le revenu (dénommé POTE) de la DGFIP**

**Jean-Louis LHERITIER**

Nous avons obtenu l'avis favorable de la première commission de printemps pour un appariement de l'échantillon interrégime des retraités avec les données fiscales.

**CONCLUSION**

**Pierre-Yves GEOFFARD**

Je vous remercie pour votre participation.

*La Commission Services publics et services aux publics se réunira le 24 novembre 2015 au matin.*

La séance est levée à 17 heures 30.

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité - Commission Services publics et services aux publics](#)
- [Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Services publics et services aux publics](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- [Les systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale - Depp](#)
- [Les systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale - Julien Grenet](#)

---

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**ET**  
**DEMANDE ARTICLE 7BIS**

---

**Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

*Page*

- Enquête nationale de santé 2016-2017 auprès des élèves scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> [30](#)
- Enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins [32](#)
- Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » [34](#)

*Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.*

**Demandes d'accès à des sources administratives  
au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

*Page*

**Formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Ministère des finances et des comptes publics, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :**

- Demande d'accès formulée par la Drees aux données de PAJEMPLOI détenues par l'Acoss [36](#)

**Formulée par le Service statistique ministériel de sécurité intérieure (SSMSI) du Ministère de l'Intérieur :**

- Demande d'accès formulée par le SSMSI aux données de la base centrale du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRP PN) détenues par le Sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire [42](#)
- Demande d'accès formulée par le SSMSI au Système de traitement informatisé des infractions constatées (STIC) détenu par Sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire [44](#)

**Formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Ministère des finances et des comptes publics, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :**

- Demande d'accès formulée par la Drees aux données fiscales détenues par l'Insee issues du fichier impôt sur le revenu (dénommé POTE) de la DGFIP..... [46](#)

29

## Enquête nationale de santé 2016-2017 auprès des élèves scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>

*Type d'opportunité* : Enquête régulière

*Périodicité* : Tous les 6 ans

*Demandeur* : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) – Ministère des Affaires sociales et de la Santé et des Droits des femmes

Au cours de sa réunion du 3 juin 2015, la Commission Services publics et Services aux publics a examiné le projet d'enquête nationale de santé auprès des élèves scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>.

Cette enquête s'insère dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes nationales menées en milieu scolaire mis en place depuis l'année scolaire 1999-2000, sur trois niveaux scolaires (grande section de maternelle, cours moyen 2<sup>ème</sup> année et la classe de troisième). Cette enquête a pour principal objectif d'éclairer l'action publique et de mettre en évidence d'éventuelles inégalités sociales de santé. Elle permet d'alimenter divers indicateurs de santé à l'échelle nationale, notamment ceux du rapport sur l'État de santé de la population en France et ceux du Programme National Nutrition Santé (PNNS). La répétition de cette enquête dans le temps permettra également de caractériser des évolutions, en particulier celles relatives aux inégalités sociales de santé.

Afin d'alléger la charge de l'enquête, la collecte de l'enquête en classe de 3<sup>ème</sup> aura lieu tous les six ans (au lieu de tous les trois ans auparavant). Les deux autres enquêtes de santé auprès des élèves ont obtenu l'avis d'opportunité et le label d'intérêt général et de qualité statistique. Il s'agit d'une première demande d'avis d'opportunité pour l'enquête concernant les élèves de 3<sup>ème</sup>.

L'enquête comprend un questionnaire principal renseigné par les infirmières ou les médecins de l'Éducation nationale grâce à un examen de dépistage et un auto-questionnaire rempli par l'enfant.

- Pour le questionnaire principal, les principaux thèmes abordés sont les troubles statur pondéraux (surpoids / obésité), le dépistage des troubles sensoriels (vision, audition), la santé bucco-dentaire, la santé respiratoire (asthme), le savoir nager, les accidents de la vie courante et la couverture vaccinale.
- Pour l'auto-questionnaire, l'adolescent répond à quelques questions plus personnelles à l'abri du regard de l'enquêteur sur sa consommation de tabac, d'alcool, de drogue, sur l'automutilation, sur les agressions verbales et physiques et sur le suicide.

Les autres enquêtes sur le sujet (« Baromètre Santé Jeunes », « Health Behaviour in School-aged Children », ESPAD (**European School Project on Alcohol and other Drug**) et ESCAPAD) recueillent uniquement des données déclaratives, sans examen par un professionnel.

L'échantillonnage de l'enquête est réalisé à partir du fichier d'élèves exhaustif de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale. Le plan de sondage vise à obtenir un échantillon de 10 000 adolescents de classe de 3<sup>ème</sup>, représentatif au niveau national (y compris Mayotte). Dans un premier temps, la DEPP tire au sort des collèges publics et privés sous contrat en surreprésentant ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire et des académies de petite taille. Les établissements retenus sont ensuite chargés de sélectionner aléatoirement et d'interroger un maximum de 10 élèves de leur collège. La collecte aura lieu tout au long de l'année scolaire 2016-2017, en fonction de la période choisie par les académies et les collèges. D'après les expériences issues des enquêtes antérieures, le temps de réponse au questionnaire principal est estimé à 10 min en moyenne.

L'échantillon initial de la dernière enquête en 2008-2009, comprenait 1 149 collèges. Au total, 813 collèges ont participé, soit un taux de réponse de 71%.

Les informations recueillies par le professionnel de santé sur l'adolescent(e) ne comprennent ni son nom, ni son prénom, ni son jour de naissance et la confidentialité des données le ou la concernant est assurée au sein de l'établissement. L'identifiant de l'établissement est conservé à des fins de gestion, de corrections et d'enrichissement ; puis il est supprimé dès que les phases d'apurement et d'appariement sont achevées.

Plusieurs instances de concertation existent actuellement :

- Le comité d'orientation stratégique, présidé par la sous-directrice de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie de la DREES a pour mission de fixer les grandes orientations de ces enquêtes (contenus, objectifs, périodicité).
- Le comité de pilotage de l'enquête (Copil), qui se réunit au moins une fois par an, se compose des représentants de chacun des organismes partenaires. Sa principale mission consiste à mettre en œuvre les orientations définies par le COS.
- Le groupe de conception du questionnaire et le groupe d'apurement et d'exploitation : ils réunissent les personnes préparant l'enquête ou l'exploitant, en premier lieu les membres des institutions partenaires de l'enquête.

Les chiffres clés et premiers résultats (niveau France entière) devraient paraître à la fin de l'année 2018 dans divers supports (*Études et résultats* de la Drees, *Notes d'information* de la Depp et *Bulletin épidémiologique* de l'InVS). Un fichier de production et de recherche sera livré au Centre Quételet au 2<sup>nd</sup> trimestre 2019.

Le coût de l'enquête est le suivant :

- Coût du test (maquettage, impression) : 8 000 €
- Coûts des opérations de maquettage, impression, routage du matériel d'enquête : 15 000 €
- Coût pour la saisie des questionnaires papier : 20 000 €
- Coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 1 ETP de cadre A par an pour l'ensemble du système d'enquêtes (DREES)
- Coûts de collecte : Il est assuré par l'Éducation nationale mais il est difficile à chiffrer, notamment parce qu'une infirmière peut avoir une ou plusieurs collèges de son secteur à enquêter, avec l'aide ou non d'un médecin.

Le label d'intérêt général sans caractère obligatoire sera demandé au Comité du label en décembre 2015, puis une autorisation pour mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel sera déposée à la CNIL.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

## Enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : Tous les 2 ou 3 ans

*Demandeur* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Au cours de sa réunion du 3 juin 2015, la Commission Services publics et Services aux publics a examiné le projet d'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins.

Il s'agit d'une enquête nouvelle, d'initiative nationale, sans lien avec un règlement européen. Elle sera réalisée par l'IPSOS dans le cadre du marché « Assistance à la production des enquêtes statistiques menées par la Drees ».

L'objectif de l'enquête est de recueillir des informations sur **les délais d'attente en matière d'accès aux soins** – principalement les soins de ville – et plus particulièrement d'appréhender la façon dont les délais d'attente peuvent varier en fonction des caractéristiques du patient, de sa localisation, de sa pathologie, du type de professionnel consulté, mais aussi de l'organisation des structures de soins sollicitées.

Les enquêtes Santé et Protection Sociale (ESPS) réalisées par l'IRDES abordent seulement la problématique du délai d'attente comme l'un des facteurs possibles de renoncement aux soins et n'ont pas pour objectif de mesurer précisément ces délais. Concernant la mesure des délais d'attente, seules des enquêtes ponctuelles sont menées de façon plus ou moins régulière. Ces enquêtes, que l'on peut classer en trois grandes catégories (méthode du « faux patient », questionnaires auprès des structures de soins ou interrogation directe de patients) présentent toutes des insuffisances ou des biais méthodologiques.

La Drees a mené **une étude qualitative préalable en 2014** pour définir les caractéristiques d'un système de collecte de données sur les délais d'attente. La proposition retenue à l'issue des travaux propose la mise en place un dispositif de mesure répondant aux objectifs suivants :

- Objectif « d'observatoire » : pouvoir se comparer dans le temps et avec les autres pays ;
- Objectif de santé publique : évaluer s'il y a un lien entre inégalités de santé, inégalités d'accès aux soins et inégalités de délais ;
- Objectif opérationnel : mesurer pour mettre en place des mesures correctrices.

Pour répondre à ces trois besoins, la Drees souhaite disposer d'un **dispositif pérenne**, permettant une mesure de façon régulière (tous les deux ou trois ans). Elle propose d'interroger 20 000 patients tirés parmi la cohorte généraliste épidémiologique CONSTANCES de l'Inserm. Puis, une seconde enquête auprès d'un échantillon de structures contactées par la cohorte de patients sera effectuée.

**L'enquête auprès des patients** aurait lieu entre début janvier et fin juin 2016, pendant 6 mois et sera menée par courrier. IPSOS (prestataire de maîtrise d'œuvre de la Drees) enverra une lettre-avis ainsi qu'un carnet de questionnaire vierge à remplir par chaque patient. Une relance postale sera prévue à mi-parcours. Les résultats de l'enquête auprès des patients seront appariés avec une sélection d'informations collectées par CONSTANCES (données socioprofessionnelles et médico-administratives). La durée de remplissage moyen de chaque questionnaire est estimée autour de 5 à 10 minutes. Une *hotline* téléphonique sera mise en place pour les participants tout au long de la collecte.

**L'enquête auprès des structures de soins** débiterait à la fin de l'année 2016, et s'étalerait sur 4 à 6 mois. Les structures enquêtées seront tirées dans la liste des structures de soins qui auront été contactées par les patients du premier volet. Les modalités de l'enquête ne sont pas encore tranchées ; la Drees souhaiterait à ce stade interroger par téléphone environ 1 000 structures de soins. La durée du questionnaire devrait être également relativement court ; les informations à



collecter étant peu nombreuses et pouvant être synthétisées en quelques questions seulement (mode d'organisation, horaires, etc.).

Un **comité de pilotage** sera mis en place par la Drees. Il inclura, entre autres, des représentants de l'Inserm (équipe CONSTANCES), des directions partenaires du ministère (direction générale de l'offre de soins, direction de la sécurité sociale), de la CNAMTS, des représentants d'agences régionales de santé (ARS), des représentants des professionnels de santé et des représentants des patients. Ce Copil sera chargé de valider le contenu du questionnaire ainsi que les modalités de réalisation de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le Copil se réunira, pour une présentation des enseignements et des premiers résultats.

Les partenaires sociaux ont déjà été consultés lors de l'étude préalable menée par la Drees. Ont notamment été consultés : représentants des professionnels de santé concernés (syndicats, conseils de l'ordre pour les médecins et les dentistes, sociétés savantes, fédérations hospitalières), représentants de patients.

La Drees prévoit une première publication des résultats de l'enquête à la fin de l'année 2016, des analyses plus détaillées et une mise à disposition des données aux chercheurs en 2017.

Le coût de l'enquête auprès des patients sera le suivant :

- pour la maîtrise d'ouvrage : 80 000 € à 100 000 € et 0,5 ETP sur toute la durée du projet
- pour la maîtrise d'œuvre : 200 000 € et 0,1 ETP sur toute la durée du projet
- pour les études et la communication : 1 ETP à la Drees pendant 6 mois

Le coût estimé de l'enquête auprès des structures de soins serait le suivant :

- pour la maîtrise d'ouvrage : 0,5 ETP à la Drees pendant 6 mois
- pour la maîtrise d'œuvre : environ 50 000 €
- pour les études et la communication : 1 ETP à la Drees pendant 4 mois

Enfin, la Drees s'engage à ne pas réaliser de post-enquêtes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

## Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeurs* : Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee ; l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ)

Au cours de sa réunion du 3 juin 2015, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Le dispositif d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête. L'Insee et l'ONDRP partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif. L'Insee est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

Il a pour objectif de mesurer auprès des ménages et des personnes interrogés la fréquence des atteintes subies au cours du passé récent (les deux années civiles précédant l'enquête). On peut ainsi évaluer la proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons avec les données administratives sur les faits constatés. En cumulant les échantillons de plusieurs enquêtes successives, il est aussi possible de mener des analyses sur les victimations rares comme les violences sexuelles ou les violences intra-ménage.

Dans le contexte particulier des années 2012 à 2015, au cours desquelles la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2014) ont fait évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » est demeurée la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), qui débute par les questions du tronc commun d'enquêtes auprès des ménages, comporte trois questionnaires :

le questionnaire ménage s'adresse en face à face à un adulte du ménage-unité de vie et aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;

le questionnaire individuel s'adresse en face à face à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...);

le questionnaire individuel auto-administré, qui s'adresse à la même personne que pour le questionnaire précédent, porte sur les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles et les violences physiques et/ou psychologiques au sein du ménage. Il existe dans une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque. Ce module est passé sous la forme d'un questionnaire informatisé auto-administré, sous casque audio, qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité.

Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum). En l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne ; en cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

L'enquête annuelle concerne la France métropolitaine. En moyenne, l'enquête recueille les réponses de 16 500 ménages (12 500 pour le questionnaire auto-administré). En 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été aussi réalisée à La Réunion. En 2015, elle a été réalisée en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

Jusqu'en 2015, des logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient surreprésentés. L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1<sup>er</sup> janvier 2015 entraîne l'abandon du sur-échantillon ZUS pour les années suivantes et la mise en place d'un sur-échantillon « nouveaux quartiers prioritaires ».

Une autre enquête concernant les violences (l'enquête Virage - Violences et rapports de genre) de l'Ined, est en cours. Une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » a aussi été menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Son analyse montre que la convergence entre les enquêtes CVS et VVS est largement insuffisante pour envisager une bascule du protocole de CVS vers un protocole uniquement auto-administré tel que celui de VVS.

L'enquête alimente le rapport annuel de l'ONDRP. Elle donne aussi lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des financeurs (SSMSI, CGET). De nombreux partenaires sont intéressés par le questionnaire sur les « violences sensibles » ; en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), le ministère des Droits des femmes.

Un fichier de production et de recherche est mis chaque année à la disposition des financeurs de l'enquête, des SSM et des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Les fichiers de données indirectement nominatifs, hormis celles collectées sous casque, pourront être mis à disposition des chercheurs via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et après accord du comité du secret statistique suite à la requête du chercheur.

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI. Un comité d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Le comité mise en place début 2015 a été consulté sur les besoins des différentes partenaires et sera consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire.

L'enquête CVS en métropole coûte 2 M € en coûts directs de collecte. Les coûts de collecte et de formation s'élèvent à 46,5 ETP.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, en demandant qu'une concertation large soit mise en place lors de la prochaine commission du Cnis « Services publics et services aux publics » le mardi 24 novembre 2015.

L'opportunité est accordée pour une année à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

# **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée à des données administratives issues du centre PAJEMPLOI détenus par l'Acoss**

## **1. Service demandeur**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), ministère des finances et des comptes publics, ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

## **2. Organisme détenteur des données demandées**

Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

## **3. Nature des données demandées**

La DREES demande à disposer de données administratives retraitées par l'ACOSS, issues du centre PAJEMPLOI. Il s'agit de données individuelles qui recensent dans le détail les déclarations des particuliers employeurs d'assistants maternels et de gardes d'enfants à domicile bénéficiaires de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), concernant leur activité et leur rémunération. Les données administratives bénéficient donc de certains retraitements statistiques réalisés par la direction des études statistiques et des prévisions de l'ACOSS.

Les données permettent par ailleurs un suivi individuel fin de l'activité des professionnels de la garde d'enfants auprès de particuliers employeurs.

Ces données sont indirectement identifiantes (NIR crypté de l'employeur et SIRET du salarié). La liste des données transmises est précisée en annexe.

Les données demandées sont celles relatives au 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque année, un suivi annuel est suffisant pour les études de la DREES.

## **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Trois objectifs principaux sont prévus par la DREES :

- d'une part étudier le parcours professionnel et certaines conditions de travail des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile : interruptions et reprises d'activité, temps de travail, rémunérations ;
- d'autre part d'étudier les nombres d'enfants accueillis chez les assistants maternels, les modalités d'accueil (temps de travail, durée, accueil éventuel de fratries, âge des enfants gardés...) ;
- enfin pour confronter ces données administratives à d'autres sources, en particulier l'enquête « Modes de garde » de la DREES sur le coût du mode de garde et sur les solutions des parents pour la garde de leurs enfants en bas âge, et l'enquête auprès des services de Protection maternelle et infantile des départements, qui recense les assistants maternels agréés et les nombres d'enfants associés (cette comparaison pourrait permettre d'étudier l'éventuelle sous-activité des assistants maternels<sup>1</sup>).

Du fait de leur taille très importante, ces bases de données offrent des potentialités d'études territorialisées.

---

<sup>1</sup> L'IRCEM fournit à la DREES les nombres d'assistants maternels en activité au 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque année par département, mais pas les nombres d'enfants effectivement accueillis.

## 5. Nature des travaux statistiques prévus

L'utilisation des données a pour objet exclusif la réalisation d'études statistiques. Les mises en regard avec les données issues d'autres sources se feront sur données agrégées. Les études sur les parcours professionnels et les conditions de travail feront appel aux traitements utilisés dans les panels et pour les suivis de cohorte.

## 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'ACOSS réalise régulièrement un état des lieux de l'activité des salariés de particuliers employeurs (nombre d'heures effectuées et masses salariales) sous forme de tableaux agrégés.

L'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui disposent également des données de PAJEMPLOI, réalisent des études sur le profil des salariés de particuliers employeurs et sur les bénéficiaires de la PAJE. La CNAF réalise également des études géographiques sur la couverture des modes de garde et sur les effets redistributifs des prestations, dont la PAJE. Par ailleurs, l'IRCEM fournit annuellement à la DREES les nombres d'assistants maternels en activité dans chaque département au 2<sup>nd</sup> trimestre.

La DREES mène de son côté deux enquêtes en rapport avec le sujet des assistants maternels, mais qui ne permettent pas un suivi individuel de ces derniers :

D'une part auprès des services de PMI des conseils départementaux, qui agréent les assistants maternels :

il s'agit de données agrégées par département, utilisées pour le suivi de l'offre de garde d'enfants sur ces territoires, et non disponibles à un niveau infradépartemental ;

Les nombres d'enfants effectivement accueillis chez des assistants maternels sont par ailleurs peu connus des départements ;

A partir des enquêtes « Mode de garde », qui interroge un échantillon de parents de jeunes enfants sur les solutions de garde de leurs enfants, la DREES conduit des études sur le coût de la garde de jeunes enfants et le reste à charge pour les parents. La taille de l'échantillon de cette enquête (6 700 ménages) et son caractère déclaratif en limitent toutefois l'analyse sur plusieurs aspects de la question :

La taille de l'échantillon ne permet pas d'aller au-delà du coût moyen pour les gardes à domicile ;

L'échantillon est réduit à la seule France métropolitaine.

L'échantillon est représentatif seulement au niveau national. Une analyse de la dispersion géographique des salaires des assistants maternels et des gardes à domicile n'est pas possible ;

Le caractère déclaratif des données collectées nécessite un travail important de redressements et de mise en cohérence. Tout d'abord, le rapprochement entre les données d'horaires de recours correspondants à une semaine de référence sans indisponibilité des modes d'accueil et les données de dépense correspondant le plus souvent à un mois « habituel » peut conduire à des incohérences. Ensuite, l'enquête MDG ne recueille pas dans la plupart des cas de durée de recours annualisée. Enfin, la fiabilité du montant des indemnités de repas et d'entretien, sans doute mal connues des parents n'est vraisemblablement pas toujours garantie.

L'enquête emploi en continu de l'INSEE permet de faire un état des lieux des profils et des conditions de travail des assistants maternels, mais les estimations sont fragiles : d'une part la nomenclature PCS utilisée n'isole pas complètement les assistants maternels, puisque la catégorie 563a comprend également les familles d'accueil (18 000 en 2011<sup>2</sup>), d'autre part l'échantillon est trop restreint (environ 1 000 individus par trimestre), même en cumulant plusieurs vagues d'enquête, pour réaliser des études géographiques. Le suivi des individus dans le temps est par ailleurs limité en comparaison des données PAJEMPLOI. Les derniers résultats publiés par la DREES sur ce champ à partir de l'enquête emploi datent de 2007, sur les données 2005.

## 7. Périodicité de la transmission

---

<sup>2</sup> Marquier R., 2014 : « 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011 », DREES, Études et Résultats n°893, septembre.

La transmission des données est annuelle, et est réalisée au cours du mois de septembre de l'année n, sur les données du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1.

La première année (2015), la DREES récupérera les données des années 2009 à 2014 afin de disposer d'un recul suffisant pour réaliser les premières études.

### **8. Diffusion des résultats**

Les résultats seront diffusés sous forme de publications de la DREES, dans les série « Études et Résultats », « Dossiers Solidarité et Santé » ou « Documents de travail ».

Des résultats d'exploitations pourront également être utilisés dans des notes pour les cabinets ministériels, sous couvert du strict respect du secret statistique.

Annexe : description des données demandées

TABLE	VARIABLE	FORMAT	RETRAITEMENT	VALEURS	DEFINITION
PAJE_ADM_SALA	dep_sala	Char 2	Pour les départements à vide, département = Paris (75). Création de la variable à partir du code commune du salarié.		Département du salarié
<b>PAJE_ADM_SALA</b>	<b>compte_sala</b>	<b>Char 14</b>			
PAJE_ADM_SALA	commune_sala	Char 5	Correction des communes mal codifiées.		Commune du salarié
PAJE_ADM_SALA	debut_nir_sala	Char 7			
PAJE_ADM_SALA	sexe	Char 1	A partir du NIR pour les NR	Homme :1 ;Femme : 2; Femme : 3	Sexe du salarié
PAJE_ADM_SALA	date_nais_salarie	Num 5 (DDMMYY)	A partir du NIR pour les NR		Date de naissance du salarié
PAJE_ADM_SALA	date_immat_salarie	Num 5 (DDMMYY)			Date d'immatriculation du salarié
PAJE_ADM_EMPL	dep_empl	Char 2	Pour les départements à vide, département = Paris (75).Création de la variable à partir du code commune de l'employeur.		Département de l'employeur
<b>PAJE_ADM_EMPL</b>	<b>pseudo_siret</b>	<b>Char 14</b>			<b>Numéro de compte de l'employeur</b>
PAJE_ADM_EMPL	commune_empl	Char 5	Correction des communes mal codifiées.		Commune de l'employeur
PAJE_ADM_EMPL	debut_nir_empl	Char 5			
PAJE_ADM_EMPL	date_crea_compte	Num 5 (DDMMYY)			
PAJE_ADM_EMPL	date_nais_empl	Num 5 (DDMMYY)			Date de naissance de l'employeur
PAJE_ADM_EMPL	an_crea	Char 4			
<b>PAJE_VS</b>	<b>pseudo_siret</b>	<b>Char 14</b>			Numéro de compte de l'employeur

<b>PAJE_VS</b>	<b>compte_sala</b>	<b>Char 14</b>			Numéro de compte du salarié
PAJE_VS	mode_garde	Char 1		G (garde à domicile) / A (AM)	Mode de garde (assistante maternelle / garde d'enfant à domicile)
PAJE_VS	periode_trim	Char 6			Année + trimestre
PAJE_VS	cat	Char 2		07 (GED 15 points) / 08 (GED sans exo) / 09 (AM) / 11 (GED déduction 75 cts)	Catégorie d'employeur
PAJE_VS	date_debut	Num 5 (DDMMYY)			Date d'effet du volet social
PAJE_VS	code_option	Char 1		F (forfait) / R (réel) / S (forfait DOM)	Type d'option de déclaration
			Pour les assistantes maternelles, estimation des heures entre 2004 et 2005 en fonction de la masse salariale (suivant le taux horaire constaté à la DNS)		
PAJE_VS	nb_heures	Num 6			Volume horaire
PAJE_VS	salaire_net	Num 6			Montant des salaires nets
PAJE_VS	assiette	Num 6			Montants des assiettes
PAJE_VS	mt_exo	Num 6			Montant des exonérations
PAJE_VS	indemnite	Num 5			Montant des indemnités d'entretien
PAJE_VS	indm_repas	Num 5			Montant des indemnités repas
PAJE_VS	indm_kilometrique	Num 5			Montant des indemnités km
PAJE_VS	indm_rupture	Num 5			Montant des indemnités de rupture
PAJE_VS	indm_transport	Num 5			Montant des indemnités de transport
PAJE_VS	nb_jours	Num 4			Nombre de jours travaillés
PAJE_VS	conge_paye	Num 4			Nombre de jours de congés payés
PAJE_VS	nb_enf	Num 4			Nombre total d'enfants gardés
PAJE_VS	nb_enf_moins3	Num 4			Nombre d'enfants âgés strictement de moins de 3 ans
PAJE_VS	nb_enf_3a6	Num 4			Nombre d'enfants âgés de 3 à 6 ans
PAJE_VS	nb_enf_plus6	Num 4			Nombre d'enfants âgés strictement de plus de 6 ans
<b>PAJE_CPTE</b>	<b>pseudo_siret</b>	<b>Char 14</b>			Numéro de compte de l'employeur
PAJE_CPTE	periode_trim	Char 6			Année + trimestre
PAJE_CPTE	nb_enf	Num 4			Nombre d'enfants
PAJE_CPTE	nb_jours	Num 4			Nombre de jours travaillés
PAJE_CPTE	indemnite	Num 5			
PAJE_CPTE	salnet_ge15	Num 5			Montant de la masse salariale nette pour l'exonération 15 points pour la garde d'enfants à domicile



PAJE_CPTE	salnet_ge75cts	Num 5			Montant de la masse salariale nette pour l'exonération 75 cts pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	salnet_gessexo	Num 5			Montant de la masse salariale nette pour la garde d'enfants à domicile « sans exonération »
PAJE_CPTE	salnet_am	Num 5			Masse salariale nette des assistantes maternelles
PAJE_CPTE	salnet_tot	Num 5			Masse salariale totale nette (AM + GE)
PAJE_CPTE	nbhr_ge15	Num 5			Volume horaire pour l'exonération 15 points pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	nbhr_ge75cts	Num 5			Volume horaire pour l'exonération 75 cts pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	nbhr_gessexo	Num 5			Volume horaire pour la garde d'enfants à domicile « sans exonération »
PAJE_CPTE	nbhr_am	Num 5			Volume horaire des assistantes maternelles
PAJE_CPTE	nbhr_tot	Num 5			Volume horaire total (AM + GE)
PAJE_CPTE	exo_ge15	Num 5			Montant de l'exonération 15 points pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	exo_ge75cts	Num 5			Montant de l'exonération 75 cts pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	exo_tot	Num 5			Montant des exonérations totales (pour la garde d'enfant à domicile). Pas d'exonérations pour les AM
PAJE_CPTE	ass_ge15	Num 5			Montant de l'assiette pour l'exonération 15 points pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	ass_ge75cts	Num 5			Montant de l'assiette pour l'exonération 75 cts pour la garde d'enfants à domicile
PAJE_CPTE	ass_gessexo	Num 5			Montant de l'assiette pour la garde d'enfants à domicile « sans exonération »
PAJE_CPTE	ass_am	Num 5			Assiette des assistantes maternelles
PAJE_CPTE	ass_tot	Num 5			Montant de l'assiette pour les AM et la garde d'enfant à domicile
PAJE_CPTE	ge_15pts	Num 3		Ce sont des variables indicatrices. Elle vaut "1", si le particulier employeur fait partie d'un de ces catégories, "0" sinon.	Garde d'enfant à domicile – Exonérations 15 pts
PAJE_CPTE	ge_75cts	Num 3			Garde d'enfant à domicile – Exonérations 75 cts
PAJE_CPTE	ge_ssexo	Num 3			Garde d'enfant à domicile – sans exonération
PAJE_CPTE	am	Num 3			Assistantes maternelles
PAJE_CPTE	ged	Num 3			Garde d'enfant à domicile
PAJE_CPTE					

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée  
à la base centrale des procédures enregistrées dans LRP PN**

**1. Service demandeur**

SSMSI, Ministère de l'intérieur, DGPN/DCPJ

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire

**3. Nature des données demandées**

Depuis l'été 2014, l'ensemble des services de la police nationale utilisent pour rédiger leurs procès- verbaux le Logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRP PN). Toutes les informations contenues dans les champs « normés » de ce logiciel alimentent automatiquement une base de données centrale.

Ces champs normés contiennent des descriptifs des infractions commises (date, lieu, mode opératoire, nature de l'infraction, mobile,..), les états-civils des personnes victimes de ces infractions ou mises en causes par les services de police, les descriptions des objets volés ou endommagés, les dates et identifiants des procédures.

L'essentiel des données non nominatives enregistrées dans cette base sont transmises automatiquement et quotidiennement vers un entrepôt de données à finalité statistique, accessible au SSMSI et à l'ensemble des services de police.

Le SSMSI souhaite pouvoir accéder ponctuellement à l'ensemble des données de la base centrale de LRPPN, à l'exception des données sur les personnes (victimes ou auteurs présumés).

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Vérification du fonctionnement régulier des transmissions depuis la base centrale LRPPN vers l'entrepôt de données statistiques.

Vérifications de la régularité et de la légitimité des « requalifications » de procédures qui seraient susceptibles d'altérer la sincérité des statistiques produites.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Interrogations ponctuelles à des fins d'audit : comparaison entre les quantités (et éventuellement les qualifications) des procédures entre la base centrale et la base statistique, vérification des proportions de requalifications.

Ces travaux sont nécessaires à la certification comme statistique publiques de certaines séries de données relatives à la délinquance enregistrée.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Le dispositif des sources statistiques sur la délinquance s'appuie essentiellement sur deux types de sources : les enquêtes de victimation – très fiables mais coûteuses, rares et sans détail géographique – et les sources administratives provenant des forces de sécurité et de la justice – dont la qualité dépend du fonctionnement des administrations mais qui ont l'avantage de la fraîcheur, du détail géographique et temporel et du coût –.

L'exploitation de LRP PN appartient à cette seconde catégorie.

Le SSMSI a accès à l'ensemble des données de l'entrepôt de données constitué spécifiquement à des fins statistiques, mais doit pouvoir vérifier si cet entrepôt reflète l'exhaustivité de l'activité des services.

## **7. Périodicité de la transmission**

Interrogations périodiques, en fonction des besoins d'étude et des possibilités techniques.

## **8. Diffusion des résultats**

Les résultats vérifications méthodologiques seront repris dans la documentation sur la qualité des indicateurs produits par le SSMSI.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée  
aux archives de la base nationale du STIC de la Police nationale**

**1. Service demandeur**

SSMSI, Ministère de l'intérieur, DGPN/DCPJ

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire

**3. Nature des données demandées**

STIC base nationale : Fichier décrivant les crimes et délits enregistrés par les services de police entre 2007 et mars 2015. Ce fichier est en cours d'archivage.

Entre 2007 et mars 2015, le fichier du STIC (Système de traitement informatisé des infractions constatées) a été la base de travail de la Police nationale pour réaliser des rapprochements entre affaires, enregistrer les identités des personnes mises en causes et des victimes d'infraction, et réaliser des analyses statistiques à des fins opérationnelles. Y figurent des descriptifs des infractions commises (date, lieu, mode opératoire, nature de l'infraction), les états-civils des personnes victimes de ces infractions ou mises en causes par les services de police, les descriptions des objets volés ou endommagés, les dates et identifiants des procédures.

Le SSMSI souhaite être destinataire de l'ensemble de l'archive de cette base, à l'exception des informations permettant l'identification directe ou indirecte des personnes victimes ou mises en causes (adresses, noms et prénoms, jours, mois et commune de naissance).

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Amélioration de la connaissance statistique sur la partie de la délinquance qui est enregistrée par les services de police, par l'étude des 200 000 procédures pour crimes et délits traitées par les fonctionnaires.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Études sur l'évolution de l'intensité et des formes de la délinquance enregistrée par les services de police au cours des dernières années. Comparaisons avec les données récentes, enregistrées grâce au logiciel LRP PN depuis 2014 en parallèle de STIC et de façon exclusive depuis avril 2015.

Analyses méthodologiques sur l'impact de ce changement de logiciel d'enregistrement sur les séries statistiques produites.

Constitution de base de données détail anonymisées mises à la disposition des chercheurs.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Le dispositif des sources statistiques sur la délinquance s'appuie essentiellement sur deux types de sources : les enquêtes de victimation – très fiables mais coûteuses, rares et sans détail géographique – et les sources administratives provenant des forces de sécurité et de la justice – dont la qualité dépend du fonctionnement des administrations mais qui ont l'avantage de la fraîcheur, du détail géographique et temporel et du coût –.

La base nationale du STIC fait partie de cette seconde catégorie.

Les données portent sur les procédures traitées par la police nationale durant la période allant de 2007 au premier trimestre 2015. Elles complètent les données récentes de la police, produites via le logiciel LRP PN, et celles relatives à la gendarmerie issues de PULSAR-MIS.

Une partie importante des données de la base STIC ont été recopiées dans la base LRP PN, mais pas toutes : certaines variables n'ont pas été reportées, et les procédures rédigées en parallèle dans les deux systèmes (utiles aux études méthodologiques) n'ont fort logiquement pas été recopiées dans le nouveau système.

## **7. Périodicité de la transmission**

Le SSMSI sera destinataire d'une seule version de l'archive de la base nationale du STIC, au moment où celle-ci sera constituée.

## **8. Diffusion des résultats**

Les résultats des études, tant de fonds que méthodologiques, seront diffusés par le SSMSI sous la forme de publications diffusées sur internet ou de documents de travaux rendus publics.

# **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée aux données fiscales détenues par l'Insee issues du fichier impôt sur le revenu (dénommé POTE) de la DGFIP**

## **1. Service demandeur**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – sous-direction « Observation de la Solidarité » – bureau Retraites, ministère des finances et des comptes publics, ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

## **2. Organisme détenteur des données**

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

## **3. Nature des données demandées**

Les données fiscales sont issues du fichier impôt dénommé POTE et sont cédées par la DGFIP à l'Insee dans le cadre du protocole d'accord n°1999-023D signé le 28 janvier 2000 entre la DGFIP et l'Insee, modifié par 3 avenants, en application de l'article 7bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée et de l'article L.135D du livre des procédures fiscales.

La DREES souhaite demander à l'Insee de réaliser un appariement de ces données avec les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR). Les variables demandées portent sur :

- La structure du foyer et les dates de naissance de ses membres ;
- Les informations relatives au revenu des personnes présentes dans l'échantillon interrégimes de retraités ;
- Les informations relatives au revenu du foyer des personnes présentes dans l'échantillon interrégimes de retraités.

## **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Une fois appariées avec les données de l'EIR, les données fiscales permettront d'étudier les revenus du foyer au-delà des pensions de retraites présentes dans l'EIR (dimension ménage et les autres revenus que les pensions de retraite). Ces données permettront notamment de mieux connaître le niveau de vie des retraités, d'approfondir le lien entre pension de retraite et autres revenus, et de mieux appréhender le non-recours au minimum vieillesse.

## **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Réalisation d'études statistiques en vue de répondre aux objectifs généraux.

Réalisation d'enquête complémentaire sur des sous-populations (pour mesurer et expliquer, par exemple, le non-recours au minimum vieillesse).

## **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Actuellement aucune base de données sur les retraites ne contient à la fois la triple dimension ménage, ensemble des revenus, détail des pensions individuelles.

La Commission « services publics et services aux publics » a émis le 14 mai 2013 un avis favorable à ce projet d'appariement entre l'EIR et les données fiscales.

## **7. Périodicité de la transmission**

La transmission des données serait réalisée à chaque vague de l'EIR, c'est-à-dire tous les 4 ans.

## **8. Diffusion des résultats**

Articles dans les collections de la DREES : Études et Résultats ou Dossiers Solidarité et Santé.